



N

Nancy,

RAPPORT DE PRÉSENTATION
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022
VILLE DE NANCY

www.nancy.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- #6 1. BALANCES 2022 PAR BUDGET
- #8 2. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

LE BILAN PAR NATURE

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- #12 **1. LA DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**
DES RECETTES FISCALES EN PROGRESSION, SOUS L'EFFET DE L'INFLATION
UNE STAGNATION DES DOTATIONS MALGRÉ L'INFLATION
LES SUBVENTIONS ET AIDES À L'ACTIVITÉ
DES RECETTES D'ACTIVITÉ EN PROGRESSION, TÉMOIGNAGE DU RETOUR À LA NORMALE APRÈS LA CRISE
LES AUTRES RECETTES
- #16 **2. LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**
LES DÉPENSES RH
LES SUBVENTIONS VERSÉES
DES CHARGES EN HAUSSE AVEC LA REPRISE D'ACTIVITÉ
LES AUTRES CHARGES
LES CHARGES FINANCIÈRES & LA DETTE

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- #20 **1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE
- #24 **2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**
LES FONDS PROPRES
LES SUBVENTIONS REÇUES

LE BILAN PAR POLITIQUES PUBLIQUES

- #30 **VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE**
1. VILLE CULTURELLE
2. VILLE ÉDUCATIVE, DE LA PETITE ENFANCE AU JEUNE ADULTE
3. VILLE SPORTIVE
- #40 **VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE**
1. SOLIDARITÉS
2. SENIORS ET AUTONOMIE
3. SANTÉ
4. DIVERSITÉ, HANDICAP ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- #44 **VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE**
1. ÉCONOMIE, COMMERCE, MARCHÉS ET ATTRACTIVITÉ
2. EMPLOI, INSERTION ET APPRENTISSAGE
3. L'ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE NANCY
- #48 **VILLE DÉCARBONÉE ET NATURE**
1. MOBILITÉS ET STATIONNEMENT
2. NATURE EN VILLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
3. URBANISME ÉCOLOGIQUE
- #53 **VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**
1. CITOYENNETÉ
- #54 **VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS**
1. SÉCURITÉ, PROPRIÉTÉ ET TRANQUILLITÉ
2. LES SERVICES À LA POPULATION
3. ANIMATIONS DANS LA VILLE
- #56 **VILLE RESPONSABLE**
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
2. PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
3. VILLE NUMÉRIQUE



INTRODUCTION

DANS CE CHAPITRE

- BALANCES 2022 PAR BUDGET
- LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

© L'Europe vue du ciel / Métropole du Grand Nancy



1. BALANCES 2022 PAR BUDGET

Les balances du compte administratif 2022 font état de 170,2 M€ de dépenses pour 168,5 M€ de recettes, soit un résultat comptable de l'ordre de 1,8 M€.

Les dépenses sont constituées à 78 % de charges de fonctionnement et 22 % de dépenses d'investissement.

Le budget principal concentre 98 % des dépenses, les budgets annexes ne représentant respectivement que 0,3 % pour les marchés et 1,6 % pour les parkings.

Balances	Budgets			
	Principal	Marchés	Parkings	Total
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	136 058 708	628 713	1 999 320	138 686 741
Réelles	135 615 924	625 572	1 961 568	138 203 064
<i>d'Ordre</i>	442 784	3 141	37 752	483 677
DEPENSES	131 439 246	411 519	1 429 969	133 280 735
Réelles	126 395 009	371 298	952 640	127 718 947
<i>d'Ordre</i>	5 044 237	40 222	477 330	5 561 788
INVESTISSEMENT				
RECETTES	28 756 983	77 900	973 646	29 808 529
Réelles	23 616 218	37 678	496 316	24 150 212
<i>d'Ordre</i>	5 140 765	40 222	477 330	5 658 316
DEPENSES	35 676 121	82 301	1 206 783	36 965 206
Réelles	35 136 809	79 160	1 169 031	36 385 000
<i>d'Ordre</i>	539 312	3 141	37 752	580 205
TOTAL				
RECETTES	164 815 690	706 614	2 972 966	168 495 270
Réelles	159 232 142	663 251	2 457 884	162 353 276
<i>d'Ordre</i>	5 583 549	43 363	515 081	6 141 993
DEPENSES	167 115 367	493 820	2 636 753	170 245 940
Réelles	161 531 818	450 458	2 121 671	164 103 947
<i>d'Ordre</i>	5 583 549	43 363	515 081	6 141 993



2. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

© Adobe Stock

Le compte administratif est l'occasion de constater et affecter définitivement les résultats de l'exercice 2022.

Le compte de gestion définitif étant conforme à ce dernier, le montant des résultats est inchangé, à savoir :

- Un résultat de fonctionnement (tous budgets) de 5,41 M€
- Un résultat d'investissement déficitaire de 7,16 M€ à quoi il faut ajouter un solde négatif de 1,9 M€ qui est constitué par l'apurement du compte 1069 (intitulé « reprise 1997 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges

sur les produits »), issu de la nomenclature M14 et qui disparaît en nomenclature M57.

- Un résultat consolidé de 0,48 M€

Pour l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget de l'exercice 2023, les excédents de fonctionnement doivent, pour mémoire, être prioritairement affectés à la couverture des déficits d'investissement et peuvent ensuite être reportés en fonctionnement au budget suivant. Par ailleurs, la détermination des résultats d'investissement doit être corrigée du solde des restes à réaliser.

Imputation	Formation et affectation du résultat	Budget Principal	Budget Marchés	Budget Parkings	Total
FORMATION DU RESULTAT					
	Résultat Fonctionnement	4 619 461,73	217 193,89	569 350,38	5 406 006,00
001 N+1	Résultat Investissement	-6 919 138,45	-4 400,76	-233 137,52	-7 156 676,73
	Apurement du compte n°1069	-1 912 030,48			-1 912 030,48
EQUILIBRE OU SOLDE DES RESTES A REALISER (RAR)					
	Restes à réaliser - Dépenses	6 679 409,27	113 968,46	493 536,05	7 286 913,78
	Restes à réaliser - Recettes	10 887 386,16	42 329,46	493 536,05	11 423 251,67
	Solde des restes à réaliser	4 207 976,89	-71 639,00	0,00	4 136 337,89
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CORRIGÉ DES RAR					
	Résultat après RAR	-4 623 192,04	-76 039,76	-233 137,52	-4 932 369,32
AFFECTATION DU RESULTAT					
002 N+1	Excédent de fonctionnement reporté		141 154,13	336 212,86	477 366,99
1068 N+1	Couverture déficit d'investissement	4 619 461,73	76 039,76	233 137,52	4 928 639,01
1068 N+1	Mise en réserve complémentaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat consolidé	-3 730,31	141 154,13	336 212,86	473 636,68



LE BILAN PAR NATURE

DANS CE CHAPITRE

- > LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- > LA SECTION D'INVESTISSEMENT

© Christophe Courtois / Métropole du Grand Nancy

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

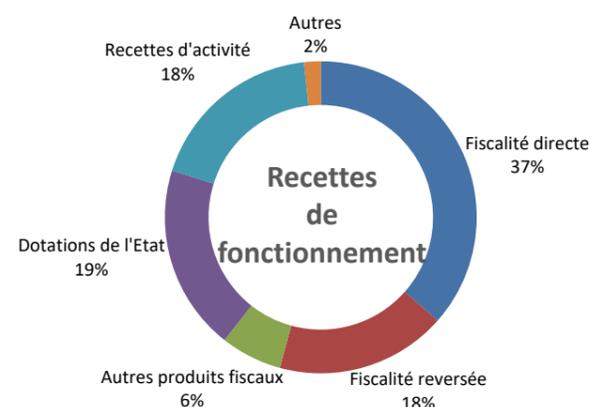
1. LA DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif constate une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+ 7,6 % entre 2021 et 2022, soit 9,7 M€). Cette augmentation s'explique principalement par la progression des recettes de dotations et subventions, ainsi que des produits du domaine et des services, puis par les produits de la fiscalité. Il convient de préciser d'emblée que cette évolution est due à la reprise de la compétence « petite enfance », à compter du 1^{er} juillet 2022, et aux recettes qui y sont donc associées (en particulier de la part de la Caisse d'allocations familiales).

Le taux de réalisation de 99 % des recettes atteste du respect du principe de prudence qui a prévalu à la construction du budget 2022 avec des hypothèses d'encaissements réalistes.

CHAPITRES	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Produits fiscaux (73)	82 916 038	85 156 589	85 296 289	100,2%	2,9%
Dotations et subventions (74)	27 732 188	32 791 237	32 139 189	98,0%	15,9%
Produits du domaine et des services (70-75)	14 686 534	18 790 710	18 137 929	96,5%	23,5%
Autres produits de l'année (013-77)	1 394 383	1 204 725	973 062	80,8%	-30,2%
Excédent de l'exercice précédent	-	-	14 025		
Dividendes	1 613 426	1 552 743	1 552 743	100,0%	-3,8%
Total	128 342 568	139 496 003	138 113 236	99,0%	7,6%
Mouvements interbudgets	505 853	554 200	89 828	16,2%	-82,2%

En complément de la présentation « budgétaire » ci-dessus, ce graphique décline de façon plus analytique les principales composantes des recettes. Les différentes ressources fiscales composent 55 % du budget de fonctionnement, pour 19 % de dotations de l'État et 18 % de recettes d'activité (produits des services, du domaine et subventions obtenues).



DES RECETTES FISCALES EN PROGRESSION, SOUS L'EFFET DE L'INFLATION

Les recettes fiscales ont progressé de 1,8 M€ soit près de 2,1 %, portées principalement par la progression des bases légales de la fiscalité sur la taxe foncière, et cela sans procéder à une augmentation des taux.

RECETTES FISCALES	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Fiscalité directe	48 988 538	50 735 500	50 456 962	99,5%	3,0%
Fiscalité reversée	24 578 660	24 477 400	24 453 992	99,9%	-0,5%
Droits de mutation	6 122 185	6 130 000	6 459 836	105,4%	5,5%
Taxe sur l'électricité	1 909 140	1 910 000	1 940 885	101,6%	1,7%
Autres produits fiscaux	496 592	480 000	377 180	78,6%	-24,0%
Compensations d'exonérations	365 465	436 652	534 999	122,5%	46,4%
Total	82 460 580	84 169 552	84 223 854	100,1%	2,1%

La fiscalité directe représente au total 50,5 M€, soit 38 % du budget de fonctionnement.

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), le produit de la fiscalité directe comprend essentiellement les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB). La Taxe d'habitation, que la Ville perçoit désormais uniquement pour les résidences secondaires et

les logements vacants, ne représente plus que 1,7 M€ environ. Le montant perçu en 2022 progresse ainsi de 3 % par rapport à 2021.

Ce chapitre intègre également la **fiscalité reversée** par la Métropole du Grand Nancy aux communes qui est composée de :

- L'attribution de compensation qui correspond au produit de la Taxe professionnelle

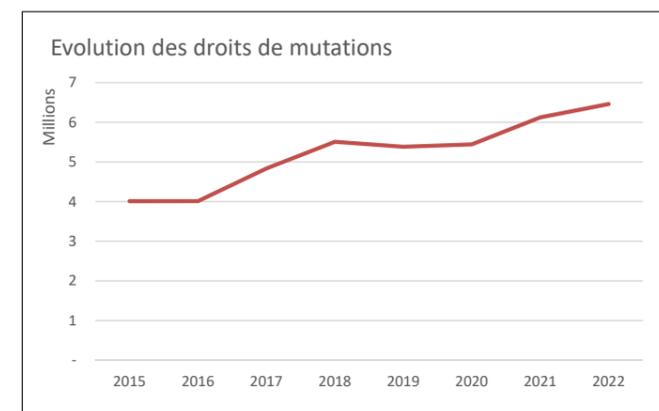
perçu par la Ville avant sa réforme en 2001 ; elle s'élève à 21,05 M€.

- La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) qui s'établit à 3,4 M€.

La fiscalité comprend également les droits de mutation versés par les acquéreurs lors d'une transaction immobilière sur le territoire communal. Ce produit est donc « volatile » dès lors qu'il dépend du

marché immobilier qui peut connaître des évolutions significatives d'une année à une autre. De ce point de vue, l'année 2022 a été significativement dynamique avec un produit en hausse de 5,52 % (+ 337 K€), après une période de tassement en 2019 et 2020.

La fiscalité comprend également les **droits de mutation** versés par les acquéreurs lors d'une transaction immobilière sur le territoire communal. Ce produit est donc « volatile » dès lors qu'il dépend du marché immobilier qui peut connaître des évolutions significatives d'une année à une autre. De ce point de vue, l'année 2022 a été significativement dynamique avec un produit en hausse de 5,52 % (+ 337 K€), après une période de tassement en 2019 et 2020.



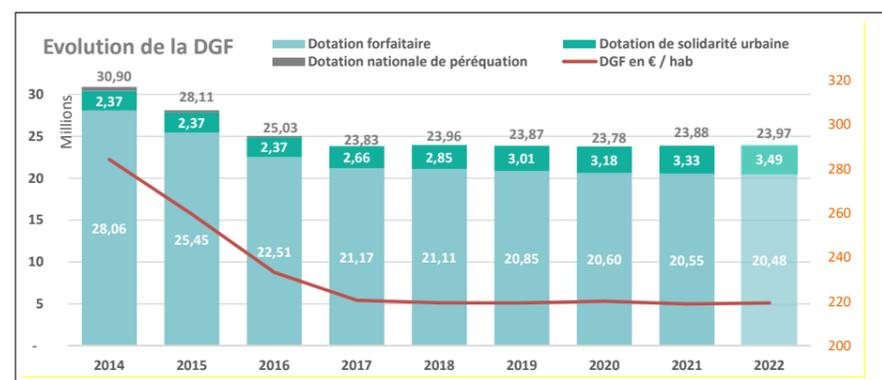
UNE STAGNATION DES DOTATIONS MALGRÉ L'INFLATION

Ces recettes représentent 19,4 % du budget de fonctionnement et sont globalement stables depuis la fin de la baisse des dotations, même si un certain nombre d'évolutions peuvent être observées en 2022.

CONCOURS DE L'ETAT	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Dotation Globale de Fonctionnement	23 882 323	23 845 000	23 968 984	100,52%	0,4%
FCTVA	29 653	65 700	83 973	127,81%	183,2%
Autres dotations :	781 110	806 320	1 817 183	225,37%	132,6%
dont dotation générale de décentralisation	624 277	624 280	624 277	100,00%	0,0%
dont financement des écoles privées	141 472	140 000	140 000	100,00%	-1,0%
Total	24 693 086	24 717 020	25 870 140	104,67%	4,8%

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État se compose d'une Dotation forfaitaire (20,48 M€) assise sur le nombre d'habitants et d'une Dotation de solidarité urbaine dite « DSU » (3,48 M€) dont la Ville de Nancy bénéficie dès lors qu'elle présente une richesse fiscale inférieure à la moyenne des communes.

La loi de finances 2021 ayant reconduit la logique consistant à écrêter la dotation forfaitaire pour renforcer les dotations de péréquation (dont DSU), la Ville a continué de perdre en dotation forfaitaire malgré la hausse du nombre d'habitants (- 68 K€) et gagner en DSU (+ 155 K€). En définitive, le montant perçu par habitant est resté stable à 219 €.



Les autres dotations augmentent de 1,04 M€, essentiellement au titre du dispositif de filet de sécurité inflation versé par l'État (+ 1,014 M€). En l'absence de ce dispositif, elles seraient alors restées quasiment identiques à l'année précédente.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) perçu en fonctionnement, au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics a progressé, bien que modestement, à hauteur de 54 K€.

LES SUBVENTIONS ET AIDES À L'ACTIVITÉ

En 2022, les subventions perçues progressent de 2,7 M€ à 5,7 M€. Toutefois, cette évolution a priori exceptionnelle s'explique en fait par la reprise de la compétence « petite enfance » à compter du 1er juillet 2022, une intégration aux comptes de la Ville des participations perçues par la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour près de 3,7 M€. En l'absence de cette participation de la CAF, les subventions perçues auraient alors diminué de 0,7 M€ soit de près de 26 %.

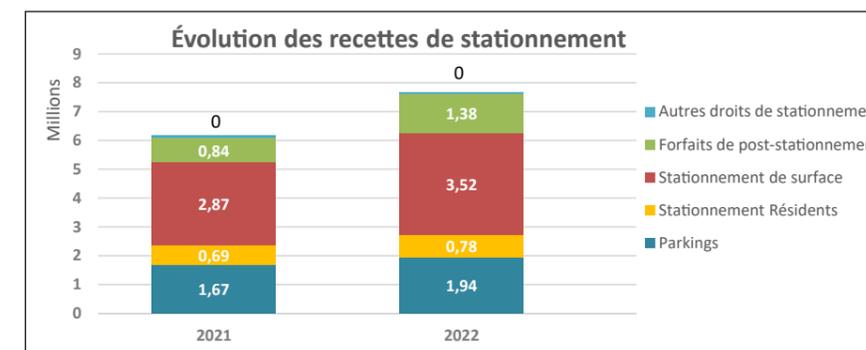
DES RECETTES D'ACTIVITÉ EN PROGRESSION

Les recettes d'activités, valorisées à hauteur de 18,12 M€, représentent 13,6 % des recettes de fonctionnement. Elles retrouvent, en montant, leur niveau d'avance crise sanitaire (18,05 M€) ; toutefois, considérant l'inflation, un retour à la normale consisterait à atteindre un niveau 19,45 M€. Il inclut schématiquement quatre types de recettes : les produits du domaine (loyers divers), les redevances de stationnement, les recettes tarifaires perçues auprès des usagers et les remboursements de frais ou de mises à disposition de personnel.

RECETTES D'ACTIVITE	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Participations des usagers	3 207 112	4 850 287	4 200 659	86,6%	31,0%
Produits du domaine	3 807 175	4 791 178	4 734 765	98,8%	24,4%
Remboursements de frais	1 476 971	1 595 037	1 506 307	94,4%	2,0%
Stationnement	6 167 775	7 510 740	7 679 578	102,2%	24,5%
Total	14 659 033	18 747 241	18 121 308	96,7%	23,6%

Les recettes domaniales reposent sur les loyers des immeubles (2,20 M€), les loyers des équipements culturels (0,71 M€) tels que l'Opéra, l'Autre Canal, sur les droits de places des marchés (0,97 M€), le port de plaisance (0,13 M€) ou les frais d'installation des foires de printemps et d'automne (0,34 M€).

Après une progression de 0,5 M€ en 2021 par rapport à 2020, les produits liés au stationnement ont progressé de 1,5 M€ en 2022 soit une augmentation de 24,5%, témoignage du retour à des conditions normales suite à la crise sanitaire.



Pour rappel, le montant du produit des forfaits post-stationnement perçu en 2022 (1,38 M€) est minoré par le reversement à la métropole d'une partie de ces recettes (au titre de 2021 avec un an de décalage), pour 181 K€. Le produit net perçu en 2022 est donc de l'ordre 1,2 M€.

Le recouvrement des recettes tarifaires perçues auprès des usagers a augmenté de 994 K€. Ces produits concernent majoritairement l'éducation (3,12 M€, soit 0,74 M€ de plus qu'en 2021) avec les factures de cantine et d'activités périscolaires, mais également la culture (0,60 M€) avec la billetterie des musées ou les abonnements à la Médiathèque. Elles intègrent également les droits de concessions des cimetières (0,39 M€).

LES AUTRES RECETTES

Les produits exceptionnels (0,27 M€) regroupent les produits de cessions (0,072 M€), diverses régularisations comptables (0,181 M€) ou la perception d'indemnités suite à sinistre ou contentieux.

Les atténuations de charges (0,7 M€) comprennent les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie des agents et les participations de l'État à l'emploi de contrats uniques d'insertion (0,53 M€).

2. LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

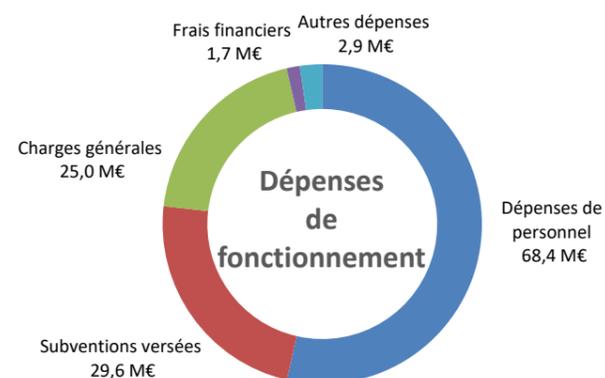
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2022, de l'ordre de 9,9 % soit 11,5 M€. Cette croissance est essentiellement portée par les dépenses de personnel, qui augmentent d'environ 9 M€.

Il s'agit là de la conséquence de trois principaux facteurs, d'une part, la reprise de la compétence « petite enfance » au cours du 2nd semestre et, d'autre part, de la réévaluation du point d'indice de la fonction publique (+3,5%), qui constituent tous deux un volume de 5,6 M€, soit près des 2/3 de l'augmentation, enfin, les dépenses de fluides augmentent de 2,3 M€ par rapport à 2021.

Dans les mêmes conditions qu'en 2021, c'est-à-dire en excluant ces trois facteurs, la progression globale des dépenses de fonctionnement ne serait plus que de 3,6 M€, c'est-à-dire de 3,1 %, et donc deux fois moins que l'inflation constatée, témoignant ainsi de réels efforts de gestion.

CHAPITRES	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Dépenses de personnel (012)	59 805 955	68 773 478	68 360 694	99%	14,3%
Subventions versées (657)	29 197 255	29 858 163	29 646 580	99%	1,5%
Charges générales (011)	23 110 330	26 592 556	25 047 833	94%	8,4%
Frais financiers (66)	1 690 008	1 714 065	1 714 065	100%	1,4%
Autres dépenses	2 334 645	3 361 178	2 863 153	85%	22,6%
Total général	116 138 194	130 299 440	127 632 325	98%	9,9%
Mouvements interbudgets	505 853	546 725	86 622	16%	-82,9%

La progression des charges générales, à hauteur de 8,4 % s'inscrit dans le contexte inflationniste, avec une croissance des dépenses communales, hors dépenses de personnel, estimée au niveau national à 11%, mais qui se traduit, à l'échelle locale, par une évolution plus maîtrisée d'un peu plus de 8%.



Le graphique ci-dessus montre la répartition des dépenses prévues par grands postes : charges de personnel (51 %), subventions versées (25 %), charges générales (20 %), et frais financiers (1 %).

LES DÉPENSES RH

Les dépenses de personnel sont composées pour 70 % des rémunérations versées aux agents, 25 % de cotisations sociales et 5 % d'autres dépenses (allocations de chômage, versement mobilité, etc...).

COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Rémunérations Titulaires	34 029 685	38 749 538	37 619 973	97%	11%
Rémunérations Non-Titulaires	8 742 077	9 754 162	10 285 668	105%	18%
Cotisations sociales	15 027 979	16 318 473	16 914 998	104%	13%
Autres dépenses RH	2 006 214	3 951 305	3 540 055	90%	76%
Total général	59 805 955	68 773 478	68 360 694	99%	14%

La hausse de la masse salariale entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par l'augmentation du point d'indice et le transfert de compétence de la Petite Enfance du CCAS vers la Ville.

Les charges de personnel sont composées pour 70 % des rémunérations versées aux agents, 27 % de cotisations sociales et 3 % d'autres dépenses (allocations chômage, versement mobilité, etc...).

COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE	2021		2022		Evolution 2021/2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
Rémunérations Titulaires	34 029 685	38 749 538	37 619 973	97,1%	10,6%
Rémunérations Non-Titulaires	8 742 077	9 678 703	9 330 031	96,4%	6,7%
Cotisations sociales	15 027 979	17 478 656	18 187 253	104,1%	21,0%
Autres dépenses RH	2 006 214	2 701 055	2 314 021	85,7%	15,3%
Total	59 805 955	68 607 952	67 451 278	98,3%	12,8%

La hausse de la masse salariale en 2022 s'explique notamment par de multiples facteurs en 2022 :

- L'intégration des effectifs de la petite enfance suite à la reprise de la compétence, pour un montant de 4,44 M€ ;
- Le transfert d'autres agents du CCAS hors petite enfance pour un montant de 0,1 M€ ;
- La revalorisation du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, pour 1,21 M€ ;
- La revalorisation du SMIC de + 2,65 % au 1^{er} mai 2022 pour 0,3 M€ puis de 2,01% au 1^{er} août 2022, ce dernier étant toutefois sans impact particulier compte-tenu de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 ;
- 0,47 M€ au titre des renforts nécessaires pour les politiques éducatives, au regard des hausses de fréquentation dans les cantines, centres de loisirs et la nouvelle politique de remplacement (dès 2 jours d'absence désormais) ;
- Le GVT (glissement vieillisse technicité) correspond à 0,24 M€ ;
- 0,2 M€ dans les musées au regard de la hausse de l'activité par rapport au 1^{er} semestre 2021 (fermetures sanitaires des musées) ;
- 0,13 M€ au titre de l'adhésion à l'assurance chômage intervenu au 1^{er} semestre de l'année ;

- 0,1 M€ au titre des élections (4 jours au lieu de 2 en 2021) ;
- La réforme statutaire de la catégorie B au 1^{er} septembre 2022 pour un montant de 3 139€.

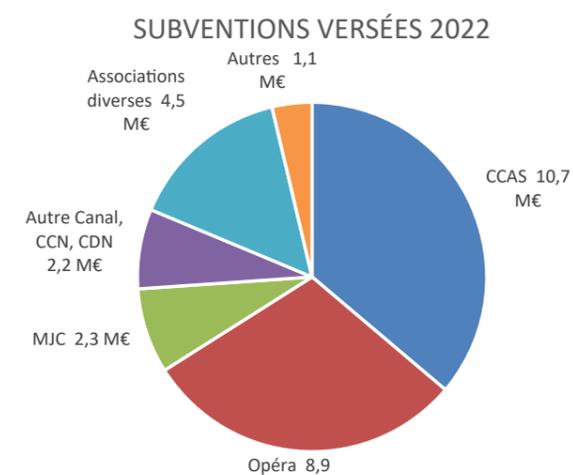
S'agissant des effectifs, au 31 décembre 2022, ils s'élevaient à 1378,9 équivalents temps plein (ETP) sur emplois permanents.

Catégories du grade et statuts (ETP)	2021	2022	Evolution
Catégorie A	130,0	129,7	0%
Titulaires / Stagiaires	105,0	106,7	2%
CDI / CDD	25,0	23,0	-8%
Catégorie B	187,4	245,5	31%
Titulaires / Stagiaires	173,8	221,7	28%
CDI / CDD	13,6	23,8	75%
Catégorie C	876,5	1003,7	15%
Titulaires / Stagiaires	870,7	961,7	10%
CDI / CDD	5,8	42,0	624%
TOTAL	1193,9	1378,9	15%

L'évolution des effectifs de la Ville s'explique par l'intégration des effectifs de la petite enfance suite au transfert de compétence opéré en juillet 2022.

LES SUBVENTIONS VERSÉES

Ce poste, d'un montant de 29,6 M€, reste stable par rapport à 2021 (29,2 M€).



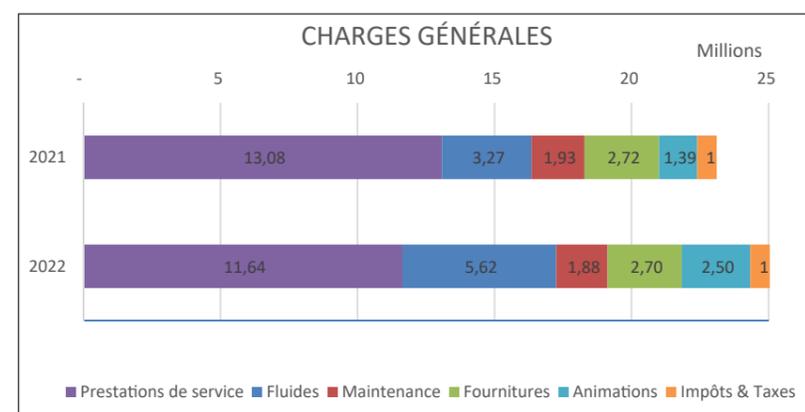
En 2022, le soutien de la ville au Centre Communal d'Action Sociale a été renforcé de près de 810 K€ pour accompagner le CCAS dans l'exercice de ses missions et pour compenser le déficit de fonctionnement suite au transfert de la compétence Petite Enfance.

La participation aux établissements culturels sont maintenus : à 8,85 M€ pour l'Opéra et 2,17 M€ pour L'Autre Canal, le Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine et le Centre Dramatique National - Théâtre de la Manufacture. Il en va de même pour l'Union des Maisons des Jeunes et de la Culture (2,34 M€).

Les subventions aux autres associations (4,45 M€) ont diminué de 400 K€.

La seconde partie du rapport décline plus en détails, pour chaque politique publique, les principales actions menées en 2022.

DES CHARGES EN HAUSSE AVEC LA REPRISE D'ACTIVITÉ



Ce chapitre budgétaire représente près de 20 % des dépenses de fonctionnement, soit un montant de 25,0 M€, en hausse de 8,4 %.

En 2022, les prestations de service représentent, comme l'année précédente, le principale poste de dépenses en charges générales. Cependant, elles sont marquées par une diminution, à hauteur de 1,4 M€, tandis que l'achat de fourniture, les dépenses de maintenance et les dépenses de fiscalité (impôts et taxes) restent stables d'un exercice à l'autre.

Toutefois, les autres postes de dépenses en charges générales se distinguent par une tendance à la hausse en 2022. Cette situation s'explique par deux principaux facteurs :

- D'abord, les dépenses de fluides (qui comprennent essentiellement les dépenses d'énergie : électricité, gaz et carburants) progressent de 71%. Cette situation n'est pas une surprise puisque les contrats de gaz et d'électricité sont conclus à l'automne qui précède l'exercice. Aussi, cette évolution à la hausse n'est pas la conséquence de la hausse

des prix qui a été observée en fin d'année 2022, mais de la progression déjà en cours à l'automne précédent ;

- Ensuite, les dépenses d'animation (événementiel, expositions, etc.) apparaissent en hausse de 1,12 M€. Elles comprennent principalement les festivités de la Saint-Nicolas (300 K€, montant identique à 2021), le nouveau spectacle de son et lumières (418 K€) et, aussi, les expositions dans les musées qui a progressé en 2022, en conséquence de la fin de la crise sanitaire et qui aura permis aux équipements culturels de retrouver leur niveau d'activité (pour rappel, en 2021, ceux-ci avaient été fermés du mois de janvier au mois de mai).

Les principales évolutions de ce chapitre sont davantage détaillées dans la seconde partie du rapport organisée par politiques publiques.

LES AUTRES CHARGES

Les autres charges de fonctionnement sont établies à 2,86 M€. Elles progressent de 0,53 M€, soit 22 %. Elles comprennent, en particulier, la rétrocession à la Métropole d'une partie des montants des forfaits post-stationnement, ainsi que la prise en charge, par la Ville de sa contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

LES CHARGES FINANCIÈRES & LA DETTE

DETTE	2021	2022	Evolution
Encours au 31 décembre	111 970 888	113 215 607	101%
Frais financiers	1 801 346	1 726 783	1,4%
Taux moyen	1,61%	1,53%	-0,08%

Les charges financières (frais de ligne de trésorerie et des intérêts de la dette) ont représenté 1,71 M€ en 2022, soit 1,4 % de plus qu'en 2021. Cette hausse des frais financiers résulte de la volatilité des marchés financiers à compter du printemps, qui s'est traduit par une hausse des taux (jusqu'à près de 4 % sur des durées de 20 ans).

Le tableau ci-dessous indique que l'encours de dette ne comporte que 23 % d'emprunts à taux variables, qui demeurent par ailleurs des index classiques dont l'évolution est guidée par la politique de la Banque centrale européenne. L'encours de dette ne présente donc pas d'indice spécifique (cours des matières premières, taux de change entre des devises étrangères, etc...), ce qui justifie le classement de ces taux variables dans la catégorie 1A (la moins risquée selon la Charte Gissler).

Le reste de l'encours repose donc sur 77 % d'emprunts à taux fixes (72 %) ou à taux structurés (5 %).

TYPES DE TAUX	Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2022	Indice Gissler	Poids
Euribor 1 mois	1 602 210	1 506 213	A1	1,3%
Euribor 3 mois	14 716 475	18 530 071	A1	16,4%
Euribor 6 mois	3 796 800	3 215 148	A1	2,8%
Taux Annuel Glissant 1 mois	1 425 565	1 087 716	A1	1,0%
Taux Annuel Monétaire	2 263 177	1 697 544	A1	1,5%
Livret A		191 962	A1	0,2%
Total Taux variables	23 804 228	26 228 654		23,2%
Fixe	81 978 512	81 636 831	A1	72,1%
Structuré	6 188 147	5 350 121	B1	4,7%
Total taux Sécurisés	88 166 659	86 986 952		76,8%
TOTAL	111 970 888	113 215 607		

du coût de l'énergie (qui s'inscrit dans la durée). En conséquence, si les recettes ont certes progressé de 9,8 M€, les dépenses, essentiellement contraintes, ont évolué, elles, de 11,5 M€. En conséquence, le niveau d'épargne nette, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement des dépenses d'équipements s'est dégradée.

Dans ces conditions, la capacité de désendettement - qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire pour rembourser la dette - passe de 9,2 à 10,8 année et demeure ainsi à un niveau inférieur au seuil d'alerte situé à 12 ans.

L'enveloppe maximum d'emprunts nouveaux pour 2022 était fixée à 16,52 M€. Finalement, seule la somme de 10,40 M€ d'emprunts nouveaux a été mobilisée en 2022.

L'exercice 2022, qui marque un retour à des conditions normales d'activité après la crise sanitaire, en même temps que la 2^e année de mandat, se distingue par l'avancement de nombreux projets, ce qui a entraîné une évolution de l'encours de dette.

Cependant, l'année a été marquée par d'importantes contraintes, avec l'augmentation de la masse salariale (portée par la progression du point d'indice) et une hausse exceptionnelle

RATIOS D'EPARGNE	2021	2022	Evolution
Recettes de fonctionnement	128 342 568	138 113 236	7,61%
Dépenses de fonctionnement	116 138 194	127 632 325	9,90%
EPARGNE BRUTE	12 204 375	10 480 911	-14,12%
Remboursement du capital	10 021 715	10 830 386	8,07%
EPARGNE NETTE	2 182 660	(349 475)	-116,01%
Encours au 31/12	111 970 888	113 215 607	1,11%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	9,2 ans	10,8 ans	17,74%

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent essentiellement les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les investissements nouveaux (travaux, achat d'immeubles, mobiliers, véhicules et matériels, logiciels, et les subventions d'équipement), et le remboursement des emprunts souscrits pour les investissements passés.

CHAPITRES	2021		2022			
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé
Dépenses d'équipement	14 913 004	28 931 328	19 126 272	66,1%	7 285 380	91,3%
Immo. Incorporables (20)	77 162	398 892	96 617	24,2%	288 776	96,6%
Subv. D'équipement (204)	314 315	502 046	263 922	52,6%	206 573	93,7%
Immo. corporelles (21)	2 590 429	11 907 336	7 374 130	61,9%	3 520 646	91,5%
Immo. en cours (23)	11 567 211	15 759 166	11 027 716	70,0%	3 269 385	90,7%
Portage foncier (1687)	363 887	363 888	363 887	100,0%	-	100,0%
Remboursement de la dette	10 021 715	10 887 564	10 830 386	99,5%	-	99,5%
Autres dépenses compensées	5 908 518	9 794 777	5 735 907	58,6%	-	58,6%
Total général	30 843 238	49 613 669	35 692 564	71,9%	7 286 914	86,6%
Mouvements interbudgets	741 026	1 449 307	692 436	47,8%	-	47,8%

La section d'investissement constate également d'autres dépenses qui peuvent être écartées de l'analyse dès lors qu'elles sont compensées par des recettes à la même hauteur :

- Le refinancement ou la renégociation d'emprunts
- Les avances de trésorerie au CCAS
- Les opérations pour comptes de tiers (travaux réalisés d'office) qui leur sont refacturés
- Les cautions (reversées après avoir été encaissées)
- Le déficit d'investissement reporté, dès lors qu'il est couvert par affectation de l'excédent de fonctionnement
- Des régularisations comptables (réimputation de dépenses ou recettes)
- Les remboursements d'annuité de dette des budgets annexes au budget principal

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Il s'agit de toutes les dépenses qui contribuent à accroître ou améliorer le patrimoine de la collectivité (ou des tiers dans le cas des subventions d'investissement), c'est-à-dire des achats ou travaux durables.

Le budget 2022 prévoyait 20,82 M€ d'investissements nouveaux, auxquels s'ajoutaient 8,05 M€ d'investissements restant à réaliser au titre de 2021, soit 28,87 M€. En cours d'année, les investissements ont été

réduits de près de 304 K€ en décisions modificatives, au gré des projets qui se sont avérés moins onéreux que prévu.

BUDGET PARTICIPATIF	2021		2022			
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé
Dépenses d'équipement	259 058	1 540 942	695 805	45,2%	721 709	92,0%
Recettes d'investissement	68 000	-	0,0%	108 000	158,8%	

C'est sur cette base que 18,76 M€ d'investissements ont été réalisés (payés) en 2022. Il s'agit notamment de :

- 1,83 M€ au titre de l'aménagement de 5 cours d'écoles en îlots de fraîcheur

- 1,73 M€ au titre de la rénovation de la Médiathèque
- 1,66 M€ au titre de la performance énergétique des bâtiments
- 1,17 M€ au titre de l'entretien des groupes scolaires

- 1,14 M€ au titre du bassin de la Pépinière
- 0,990 M€ au titre de la rénovation du Gymnase Bazin

INVESTISSEMENT	BP 2022	Total crédits votés 2022	Total crédits réalisés 2022
Dépenses	20 824 820,40 €	28 567 439,97 €	18 762 384,30 €
GER	10 663 020,40 €	18 566 285,05 €	12 171 759,92 €
PPI	10 161 800,00 €	10 001 154,92 €	6 590 624,38 €
Locaux et moyens de l'administration	1 941 000,00 €	1 034 259,92 €	265 231,61 €
Ville éducative	2 400 000,00 €	2 889 195,00 €	2 296 519,62 €
Ville culturelle	2 580 800,00 €	2 293 700,00 €	1 694 221,17 €
Cité du spectacle vivant	300 000,00 €	- €	- €
Médiathèque BNR	1 894 800,00 €	1 930 197,24 €	1 527 468,73 €
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	100 000,00 €	100 000,00 €	89 052,86 €
Rénovation Musée Lorrain frais de maîtrise d'ouvrage	- €	28 340,06 €	8 650,24 €
Rénovation Musée Lorrain maîtrise d'oeuvres	81 000,00 €	9 327,90 €	9 327,90 €
Rénovation Musée Lorrain travaux préalables	- €	20 000,00 €	- €
Rénovation Musée Lorrain travaux tranche ferme Musées	- €	23 332,04 €	11 573,14 €
Restauration de la Villa Majorelle - Tranche 2	- €	8 210,09 €	- €
Restauration des panneaux Prouvé	35 000,00 €	35 000,00 €	4 920,00 €
Travaux de securite opera theatre	170 000,00 €	139 292,67 €	43 228,30 €
Ville sportive	480 000,00 €	480 000,00 €	132 510,44 €
Ville solidaire	100 000,00 €	90 000,00 €	33 274,85 €
Nature et transition écologique	2 560 000,00 €	3 114 000,00 €	2 110 293,19 €
Attractivité	100 000,00 €	100 000,00 €	58 573,50 €

Avec un taux de réalisation de 66 %, les investissements réalisés restent de prime abord assez modestes au regard des ambitions portées par le budget. Pour cause, plusieurs difficultés ont retardé l'avancée des chantiers, au premier titre desquels les difficultés d'approvisionnement, les pénuries ou renchérissements inédits des matériaux. Ces circonstances particulières expliquent pourquoi une partie importante du budget apparaît en restes à réaliser (pour 7,29 M€), dès lors que la Ville a bien engagé ces travaux (c'est-à-dire attribué les marchés et passé commande) qui n'ont toutefois pas pu, au 31 décembre, être réalisés ou payés.

Le taux d'engagement, de plus de 93,1 %, démontre néanmoins que ces projets sont en cours et ont simplement été partiellement décalés sur 2022. Il s'agit notamment de :

- 1,02 M€ restant à payer au titre de la performance énergétique,
- 0,409 M€ de restes à réaliser au titre de la Médiathèque
- 0,290 M€ d'études dans le cadre du programme Écoles d'avenir

La seconde partie du rapport, déclinant le budget par politiques municipales, fournit plus de détails sur les investissements réalisés.

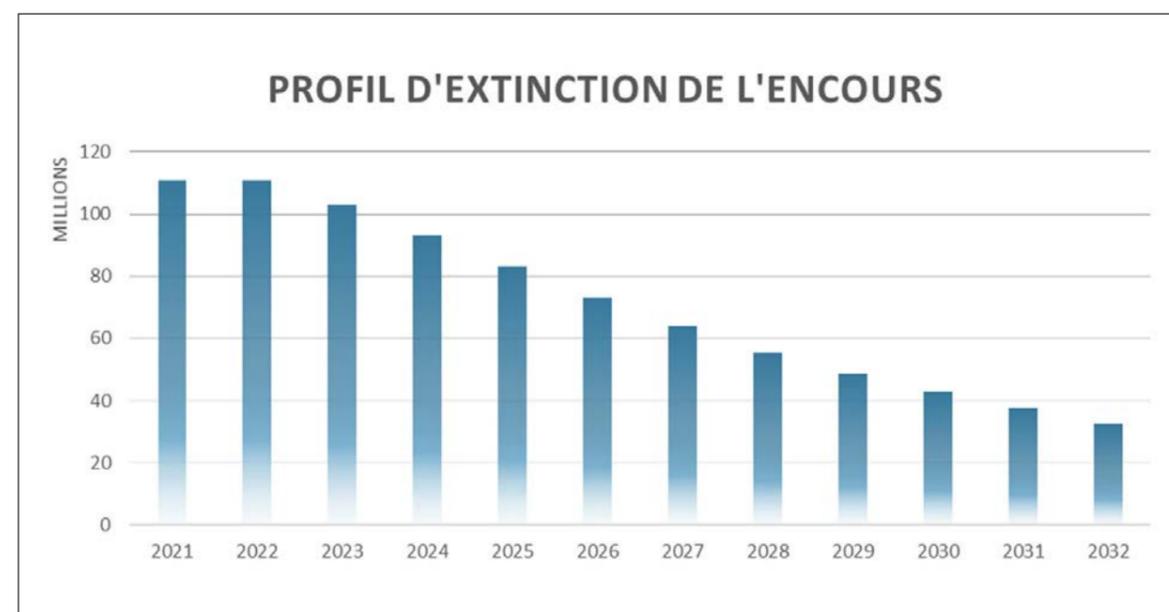
ZOOM SUR LE BUDGET PARTICIPATIF

Pour sa deuxième édition, le budget participatif était doté d'une enveloppe de 910 K€ dédiée à 8 projets proposés et choisis par les citoyens. À ces nouveaux projets ont été ajoutés les projets de 2021 inachevés à la fin de l'année 2021 (631 K€). Au 31 décembre 2022, tous les projets prévus en 2021 ont été terminés. Sur la période 2021-2022, 45,2 % des projets ont été finalisés.

BUDGET PARTICIPATIF	2021	2022				
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	Restes à réaliser	% engagé
BP : Budget participatif	-	0	-	0%	-	0,0%
BP21 : 1-Création de mini forêts urbaines	11 644	90 375	90 375	100%	-	100,0%
BP21 : 2-Plantation d'arbres et de fruitiers	4 776	-	-	-	-	-
BP21 : 3-Marché plein air produits bio ou en circuits courts	14 915	3 282	3 282	100%	-	100,0%
BP21 : 4-Points d'eau potable dans la ville	60 328	21 493	21 493	100%	-	100,0%
BP21 : 5-Poubelles de tri sélectif et composteurs partagés	6 029	2 710	2 710	100%	-	100,0%
BP21 : 6-Stationnement sécurisé pour vélos	6 012	10 001	10 001	100%	-	100,0%
BP21 : 7-Installation de cendrier et cycle de collecte	4 653	-	-	-	-	-
BP21 : 8-Aire de jeux - terrain multisports Plateau de Haye	-	86 289	86 289	100%	-	100,0%
BP21 : 9-Accompagnement végétalisation de façade	-	96 817	96 817	100%	-	100,0%
BP21 : 10-Distributeur de protections hygiéniques	3 028	-	-	-	-	-
BP21 : 11-Nouvel aménagement de la place Carnot	19 942	-	-	-	-	-
BP21:12-Réaménagement aire de jeux Pépinière	34 800	-	-	-	-	-
BP21:13-Mise à disposition d'espace d'expression artistique	-	-	-	-	-	-
BP21:14-Installation de nouveaux bancs en ville	-	20 232	20 232	100%	-	100,0%
BP21:15-Création d'une scène culturelle mobile	-	24 671	24 671	100%	-	100,0%
BP21:16-Réhabilitation parc de la Citadelle	45 422	3 588	3 588	100%	-	100,0%
BP21:17-Cabane à livres Plateau de Haye	-	2 000	2 000	100%	-	100,0%
BP21:18-Végétalisation de la VEBE	6 960	-	-	-	-	-
BP21:19-Sécurisation des cheminements piétons	11 768	37 209	37 209	100%	-	100,0%
BP21: 20-Zone de rafraîchissement Beauregard	19 836	1 200	1 200	100%	-	100,0%
BP21: 21-Salle de change pour personnes handicapées	4 937	67 958	67 958	100%	-	100,0%
BP21:22-Végétalisation mise aux normes passerelle rue Isabey	-	3 240	3 240	100%	-	100,0%
BP21: 23-Création skate parc pour enfants	-	157 735	157 735	100%	-	100,0%
BP21 : 24-Coin livres Pépinière	-	2 000	2 000	100%	-	100,0%
BP21 : 25-Stationnement et service de location trottinettes	4 008	-	-	-	-	-
BP22 : 1-Végétaliser et recréer les berges Canal & Meurthe	-	199 221	681	0%	198 540	100,0%
BP22 : 2-Des arbres à livres dans tous les quartiers	-	39 400	-	0%	39 400	100,0%
BP22 : 3-Développer les fresques et le streetart	-	99 212	4 250	4%	94 962	100,0%
BP22 : 4-Installer des fontaines à eau dans la ville	-	44 045	-	0%	44 043	100,0%
BP22 : 5-Créer des citystades Plateau de Haye & Beauregard	-	121 248	-	0%	121 248	100,0%
BP22 : 6-Renforcer les structures de jeux vivantes	-	171 205	-	0%	171 205	100,0%
BP22 : 7-Aménager le parc de la Cure d'Air	-	192 679	60 074	31%	9 179	35,9%
BP22 : 8-Un jardin nourricier au plateau de Haye	-	43 133	-	0%	43 133	100,0%

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Ville de Nancy a remboursé au cours de l'exercice 2022 la somme de 10,83 M€, soit 866 K€ de plus qu'en 2021. Compte tenu du capital restant dû au 31 décembre 2022, l'évolution spontanée de l'encours de dette est présentée dans le tableau suivant :



2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

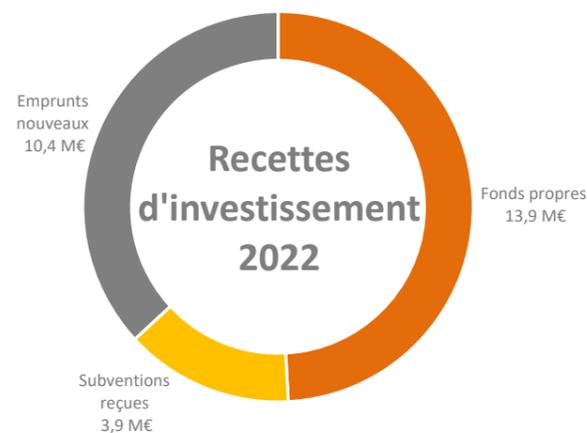
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021		2022			
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé
Fonds propres	14 935 554	11 881 146	13 860 877	116,7%	-	116,7%
Epargne Brute	12 204 375	9 196 563	10 480 911	114,0%		114,0%
FCTVA et autres fonds	2 680 456	2 653 498	3 348 882	126,2%	-	126,2%
Excédent n-1	50 724	31 085	31 085	100,0%	-	100,0%
Subventions reçues	1 667 377	11 270 136	3 935 514	34,9%	4 760 353	77,2%
Emprunts nouveaux	10 021 715	16 523 503	10 397 954	62,9%	6 125 500	100,0%
Autres recettes compensées	5 802 419	9 866 778	5 744 343	58,2%	1 534	58,2%
Total général	32 427 066	49 541 563	33 938 687	68,5%	10 887 386	90,5%
Mouvements interbudgets	741 026	1 488 137	692 436	46,5%	535 866	82,5%

Le financement des investissements repose avant tout sur les fonds propres qui doivent permettre d'assurer a minima le remboursement de la dette.

Les fonds propres sont constitués de l'épargne brute (solde positif de la section de fonctionnement), le fonds de compensation de la TVA et fonds d'aide à la relance de la construction durable, et le cas

échéant le résultat de clôture reporté de l'exercice précédent s'il est excédentaire.

Les investissements nouveaux peuvent également être financés par des ressources externes comme les subventions et, au final, par le recours à l'emprunt qui constitue un levier légitime lorsqu'il s'agit de permettre des investissements durables.



En neutralisant les flux croisés entre budgets (principal et annexes), ainsi que les recettes compensées par des dépenses, les ressources d'investissement 2022 se décomposent comme ci-dessus, soit environ 50 % de fonds propres et de subventions pour 1/3 d'emprunts.

LES FONDS PROPRES

L'épargne brute 2022 s'élève à 10,5 M€, soit 1,7 M€ de moins qu'en 2021 (- 14 %). Pour rappel, il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

La baisse de l'épargne s'explique essentiellement

par une hausse des dépenses de fonctionnement (+ 9,9%) plus importante que l'augmentation des recettes (+ 7,61 %).

Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** passe de 2,26 M€ à

1,67 M€. C'est une dotation d'investissement de l'État correspondant à 16,4 % des dépenses d'investissements éligibles de l'exercice précédent. Comme pour l'exercice précédent, il faut y ajouter un autre fonds de l'État : l'aide à la relance de

la construction durable, pour 1,68 M€.

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent, concerne uniquement le budget annexe des marchés de détail, pour 31,5 K€

LES SUBVENTIONS REÇUES

Il s'agit ici des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. En 2022, le BP prévoyait 5 M€ (dont restes à réaliser de 2021) et a permis de constater 4 M€. En toute logique, eu égard aux calendriers des chantiers dont dépendent le versement des subventions, seuls 3,94 M€ ont pu être titrés (encaissés) dans l'année. Pour autant, la Ville bénéficie d'un montant de 4,7 M€ de subventions en attente, c'est-à-dire obtenues juridiquement mais dont le versement est reporté à 2023 et conditionné au respect d'un certain formalisme (transmission de justificatifs divers).

Les principales subventions perçues ou engagées en 2022 concernent notamment :

- La création du restaurant inter-administration pour 0,25 M€ (État),
- La rénovation du Centre Dramatique National de Nancy pour 0,25 M€ (DRAC, Région),
- Les travaux dans les écoles dont les îlots de fraîcheur et le programme écoles d'avenir pour 0,25 M€ (Agence de l'Eau, État)
- L'achat et la restauration d'œuvres d'art dans les musées pour 0,14 M€ (DRAC, Région, État).



© Adeline Schumacker / Métropole du Grand Nancy



LE BILAN PAR POLITIQUES PUBLIQUES

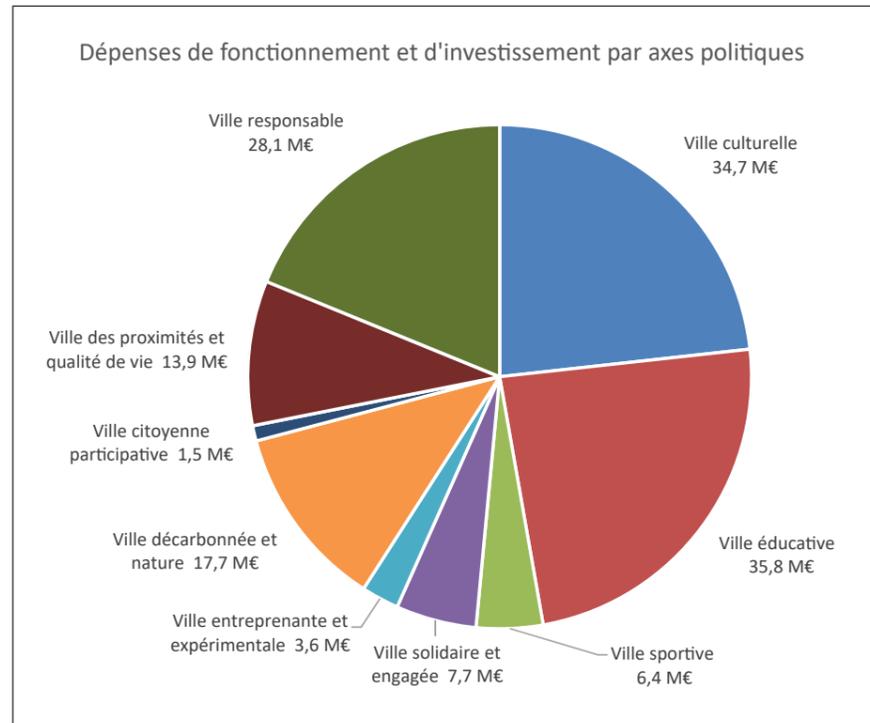
DANS CE CHAPITRE

- > VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE
- > VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE
- > VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE
- > VILLE DÉCARBONNÉE ET NATURE
- > VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE
- > VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS
- > VILLE RESPONSABLE

© Khalid Ghikha / Métropole du Grand Nancy

Cette seconde partie du rapport a pour objet d'effectuer la présentation politique des crédits afin de donner une lisibilité budgétaire aux objectifs poursuivis par la Ville de Nancy.

Le projet de mandat est décliné en 20 politiques publiques que l'on peut représenter selon le premier découpage ci-dessous (incluant les dépenses de personnel, les dépenses de gestion, et les dépenses d'investissement) :



Les dépenses de la Ville, en 2022, ont été consacrées :

- aux parcours éducatifs, de la petite enfance au jeune adulte, en développant des actions d'éducation populaire, pour 24 % du budget ;
- à la culture pour 23 %, dont la place prépondérante est un facteur de différenciation et d'attractivité pour la ville ;

- aux sports, pour 4 %, afin de soutenir la pratique et les clubs, et entretenir les équipements dédiés à leurs activités ;
- aux solidarités pour 5 % pour garantir l'accompagnement social des plus fragiles, proposer des services de qualité aux seniors et lutter contre toutes les formes d'exclusion ou de discrimination
- à l'attractivité : le commerce et l'emploi, l'urbanisme écologique,

- la place de la nature en ville et les mobilités pour 14 %
- à la proximité des services et des animations, la citoyenneté et la participation, la sécurité et la tranquillité des habitants pour 10 %
- à la gestion responsable des ressources et des nombreux équipements de la ville, pour 19 %.

Dans un souci de clarté, les écritures purement

« techniques » ou non ventilables sont neutralisées. Aussi, les chiffres présentés dans ce chapitre ne tiennent pas compte :

- des flux croisés entre budgets
- de la reprise des résultats
- de la dette
- des opérations pour le compte de tiers

La déclinaison de ces axes par politiques est la suivante.

Axes & Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
Ville éducative sportive & culturelle	64 923 473	12 010 113	76 933 586
Ville culturelle	29 702 424	5 042 636	34 745 060
Ville éducative	30 587 762	5 226 547	35 814 309
Ville sportive	4 633 287	1 740 930	6 374 217
Ville solidaire et engagée	7 380 682	347 889	7 728 571
Inclusion et handicap	9 607	221 339	230 945
Santé	100 886	19 904	120 790
Séniors et Autonomie	2 422 878	6 629	2 429 506
Solidarités	4 847 311	100 018	4 947 329
Ville entrepreneuriale et expérimentale	3 232 902	373 613	3 606 515
Action internationale	81 832	-	81 832
Economie & attractivité	1 315 224	373 613	1 688 836
Emploi insertion & apprentissage	1 835 846		1 835 846
Ville décarbonnée et nature	10 510 814	7 139 855	17 650 669
Mobilités et stationnement	2 035 238	2 135 518	4 170 756
Nature & transition écologique	6 255 049	4 852 135	11 107 184
Urbanisme écologique	2 220 526	152 202	2 372 729
Ville citoyenne participative	47 014	1 417 514	1 464 528
Citoyenneté	47 014	1 417 514	1 464 528
Ville des proximités et qualité de vie	12 806 354	1 066 114	13 872 467
Animations dans la ville	626 143	92 375	718 518
Sécurité & Propreté	9 117 529	940 853	10 058 382
Services à la population	3 062 682	32 886	3 095 568
Ville responsable	24 228 346	3 910 554	28 138 901
Administration générale	13 658 800	1 473 275	15 132 075
Patrimoine et logistique	8 876 665	1 957 307	10 833 972
Ville numérique	1 692 881	479 973	2 172 854
Total général	123 129 585	26 265 652	149 395 237

Les chapitres suivants reviennent sur chaque axe et chaque politique, en focalisant l'analyse sur les dépenses et recettes de gestion (fonctionnement), ainsi que les dépenses d'équipement (investissement).

Les dépenses de personnel, incluses ci-dessus pour une présentation consolidée, sont exclues des pages ci-après en raison de leur poids et leur inertie, qui rendrait moins lisible l'analyse des écarts entre les budgets 2021 et 2022.



VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE

© Adeline Schumacker / Métropole du Grand Nancy

Cet axe regroupe les crédits affectés à la Culture, à l'Éducation (de la Petite Enfance à la Jeunesse), ainsi qu'aux Sports.

3. VILLE CULTURELLE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	28 123 745	29 493 839	29 702 424	102%	6%
Fournitures et services	4 676 784	5 680 469	5 343 350	94%	14%
Personnel	11 234 577	11 463 497	12 009 201	105%	7%
Subventions versées	12 212 384	12 349 873	12 349 873	100%	1%
RECETTES	3 484 138	4 142 591	3 209 663	77%	-8%
Participations des usagers	362 743	799 008	612 013	77%	69%
Revenus immobiliers	1 373 712	1 627 273	1 593 477	98%	16%
Remboursements de frais	414 730	355 000	343 566	97%	-17%
Subventions reçues	1 332 953	1 361 310	660 607	49%	-50%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	4 074 273	5 450 383	3 760 519	69%	1 282 117	93%	-8%
Plan Pluriannuel d'Invest	4 074 273	3 285 839	2 373 915	72%	678 766	93%	-8%
Gros Entretien Réparation		2 164 544	1 386 604	64%	603 351	92%	
RECETTES	1 066 340	2 937 635	1 325 502	45%	1 402 087	93%	24%
Plan Pluriannuel d'Invest	1 066 340	1 650 250	357 449	22%	1 274 551	99%	24%
Gros Entretien Réparation		1 287 385	968 052	75%	127 536	85%	

NANCY, VILLE DE CRÉATION

La Ville de Nancy a poursuivi son soutien attentif aux acteurs, artistes, collectifs qui vivent, créent et travaillent dans la cité tout au long de l'année, afin de maintenir la dynamique créative et culturelle de la Ville.

La Ville a ainsi conforté ses subventions et aides aux porteurs de projet avec un regard particulièrement attentif sur l'emploi culturel et les structures émergentes pour un montant de

1,141 M€. Dans le domaine des arts visuels, le versement d'une bourse d'aide à la création (0,028 M€) aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation a été renouvelé. Ce sont ainsi plus d'une centaine d'associations et équipes artistiques qui a été accompagnée dans ce cadre dont la 49ème édition du festival Nancy Jazz Pulsations (0,420 M€).

Soucieuse d'une grande diversité dans les esthétiques musicales, la Ville a par ailleurs soutenu la création de la seconde édition du festival Oberlin Music Electronic (OME) sur le site Alstom.

Sur le quartier des Rives de Meurthes, s'est poursuivie la préfiguration du dispositif Quartiers en Fête - Zone artistique transitoire- avec l'accueil en résidence de la Compagnie Melocoton et son projet « Presqu'une Ile ». Par ailleurs, le quartier Haussonville-Chiennerie a

vu s'installer en septembre la compagnie LOGOS, lauréate de l'appel à projet Quartiers en Fête, pour une période de 2 ans.

Grâce au soutien de la Ville de Nancy pour un montant de 11,038 M€, nos 4 établissements nationaux de spectacle vivant ont joué un rôle essentiel en 2022 en multipliant les actions de reprise d'activité et de dynamisme culturelles.

L'Opéra National de Lorraine a ainsi proposé plus d'une trentaine de représentations dont « Tosca et le Barbier de Séville » Des concerts, des opéras berceaux à l'attention de petits enfants, des concerts Tous à l'opéra, des ateliers du dimanche ont accueilli de nombreux publics de tous âges et tous profils.

Le Ballet National de Lorraine a accueilli plus de 1300 spectateurs sur chacun de ses 3 temps forts, ouvert à tous. Des événements partenariaux ont été organisés au palais des Ducs de Lorraine et à l'Autre Canal et des représentations scolaires

dans les écoles (7 nancéiennes), les collèges et les universités ont été réalisées. Par ailleurs, son école de danse accueille plus de 300 adhérents.

L'Autre canal a accueilli en 2022, 65 550 spectateurs, 572 activités, 873 équipes artistiques, 173 partenaires, 35 bénévoles et 144 jours d'ouverture au public.

À travers la mise en œuvre du plan de relance pour la Culture initié par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le programme d'investissement favorisant une remise aux normes en termes artistiques, de sécurité et de transition écologique de l'Opéra National de Lorraine, du Théâtre de la Manufacture et de l'Autre Canal s'est achevé en 2022 (0,156 M€).

Participant de cette dynamique, le Théâtre de Mon Désert et la salle Poirel (0,070 M€) ont ouvert leurs portes aux professionnels dans le cadre de résidence de création ou de captations.

NANCY, VILLE DE PATRIMOINE VIVANT

Nancy a souhaité consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. Ainsi, les musées ont maintenu en 2022 une programmation de qualité, avec deux temps forts permettant de proposer la première édition des Rencontres Urbaines de Nancy avec notamment 2 grandes expositions d'art urbain, de nouvelles œuvres dans la ville, des rencontres professionnelles et, à l'automne, une nouvelle grande exposition au Musée des Beaux Arts « Architectures impossibles ».

En parallèle et dans le cadre de l'« Année internationale du verre », des rendez-vous pour tous les publics ont été proposés tout au long de l'année 2022 avec notamment un parcours dans la ville, une grande exposition au MBA à l'occasion des 30 ans du CERFAV et « Flame'Off 2022 », qui a réuni à Nancy 60 verriers venus du monde entier du 14 au 17 juillet sur le site Alstom.

Le montant total des dépenses de fonctionnement des trois musées et deux maisons d'artistes s'élève à 7,196 M€ dont 5,531 M€ de charges de personnel.

Le budget total de Nancy musées s'élève à 6,090 M€ dont 4,976 M€ de charges de personnel.

Le montant total des dépenses d'investissement des musées s'élève à 0,821 M€.

Ces moyens ont permis la poursuite du projet de rénovation du Palais des Ducs de Lorraine pour 0,481 M€ ainsi que la restauration et l'acquisition d'œuvres d'art pour 0,272 M€.

Les Archives municipales ont consolidé quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives qui constituent le patrimoine de demain. En lien avec le Conseil Départemental 54 et la Métropole du Grand Nancy, les archives municipales ont poursuivi les études préalables à la mise en œuvre du système d'archivage électronique.

NANCY, VILLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, AUX ARTS ET À LA CULTURE

Le budget total des Bibliothèques de Nancy s'élève à 6,234 M€ dont 3,503 M€ de charges de personnel.

Engagées dans des profondes et nécessaires mutations avec les travaux à la Médiathèque Manufacture et le projet de nouvelle médiathèque au Haut-du-Lièvre, les bibliothèques de Nancy ont adapté leurs offres avec agilité avec notamment le dispositif Kraft qui permet une offre de proximité via le Kraft Truck et les différents comptoirs Kraft disséminés dans la Ville.

En complémentarité, l'offre en ligne Limédia s'est développée avec désormais un catalogue de plus de 13 000 films à découvrir.

Du côté des animations, elles ont proposé leurs programmes habituels (événements hebdomadaires sur tous les sites, Nuit de la lecture, Journées du Patrimoine, Premières Pages...) et décliné le programme du Contrat Territoire Lecture (Éducation aux médias et à l'information). La Ludothèque a poursuivi sa politique de fabrication de jeux pour servir ses missions et répondre aux sollicitations.

En matière patrimoniale, la ville de Nancy a enrichi son patrimoine écrit et graphique avec l'acquisition d'ouvrages

anciens pour un montant total de 0,025 M€.

Des travaux d'entretien et de rénovation des équipements ont également été réalisés. Au total, les Bibliothèques de Nancy ont fait l'objet d'opérations à hauteur de 1,827 M€, dont 1,527 M€ pour la mise en œuvre de la rénovation des 2^e, 3^e et 4^e étages de la médiathèque Manufacture.

Dans le cadre du nouveau **Contrat d'Éducation Artistique et Culturelle et du label « Ville 100 % EAC »** obtenu en décembre 2022, la Ville de Nancy développe sa politique culturelle et éducative auprès du jeune public, en impulsant une dynamique avec les acteurs éducatifs et artistiques et en mobilisant les ressources des structures, dispositifs et équipements culturels de la Ville de Nancy au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes de 0 à 25 ans. L'Éducation Artistique et Culturelle est proposée sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour permettre aux jeunes de développer leurs connaissances et compétences, d'expérimenter des pratiques et de faire des rencontres dans les domaines des arts et de la culture (0,083 M€ de dépenses et 0,060 M€ de recettes).

NANCY, VILLE ATTRACTIVE

Avec le retour du chapiteau, la 44^e édition du Livre sur la Place, premier salon de la rentrée littéraire a été présidée par Didier Decoin, président de l'Académie Goncourt et fidèle soutien du salon depuis ses débuts. Cette dernière édition commémorait la naissance, il y a deux siècles d'Edmond Goncourt. La manifestation a proposé une très riche programmation avec plus de 135 débats, 223 auteurs invités, 632 auteurs présents, 15 lieux de programmation, un nouvel espace dédié aux familles et à la jeunesse « Le petit Palais ». Près de 135 000 personnes ont été accueillies pendant 3 jours et 7 prix littéraires ont été remis dont une mention spéciale internationale pour Denis Muckwege, Prix Nobel de la Paix.

Plus de 400 élèves de la Métropole ont rencontré une douzaine d'auteurs-auteurs réparti.e.s dans autant d'établissements scolaires et 48 classes de la maternelle au CM2 ont été reçues dans les Bibliothèques de Nancy dans le cadre de l'opération Place aux écoliers !.

Le budget total de l'opération s'élève à 0,840 M€ en dépenses et 0,359 M€ en recettes.

À Nancy, toute la chaîne du Livre a trouvé un soutien y compris les associations œuvrant en faveur de la littérature comme, par exemple, l'association Diwan et son nouveau salon Le Livre d'ailleurs et l'association Lettres Verticales avec le festival POEMA et l'accueil en résidence du poète Antoine Mouton.

Du 17 juin au 18 septembre 2022, la Ville de Nancy s'est révélée effervescente et éclectique : animations variées dans tous les quartiers, moments de détente dans les guinguettes, moments de rencontre et de partage, projets intergénérationnels de médiation, chemin piétonnier, concerts, festivals, événements,...

La construction de la programmation de la 2^e édition de « Mais elle est où la mer ? » s'est articulée autour de plusieurs objectifs :

- poursuivre la relance de la vie culturelle de la cité, valoriser et coordonner l'ensemble des programmations culturelles, sportives, de détente,
- proposer aux Nancéiens, Grands Nancéiens et touristes une ambiance de ville estivale festive, agréable et accessible à tous,
- accompagner et soutenir la reprise économique des métiers de la brasserie, de la restauration et de la culture,
- développer les espaces extérieurs sur le territoire

favorisant le lien social et la rencontre,

- définir des éléments de communication communs et partagés afin de valoriser les actions menées sur l'ensemble du territoire (0,138 M€).

Le nouveau spectacle de vidéo-projection La Belle Saison (0,420 M€) créé par la société AV- Extended a métamorphosé les façades de la place Stanislas et a réuni plus de 500 108 spectateurs entre le 17 juin et le 11 septembre .

Les Fêtes de Saint Nicolas 2022 (1,187 M€ de dépenses et 0,100 M€ de recettes), dont la dernière édition a été renouvelée, se sont tenues du 18 novembre au 3 janvier avec un temps fort le Week-end de St Nicolas les 3 et 4 décembre 2022. Cette édition 2022, festive et populaire, a compté 8 villages commerçants (100 chalets), des illuminations, des animations (patinoire synthétique et grande roue), un nouveau vidéo-mapping « La légende de St Nicolas » (107 000 spectateurs), des spectacles, des animations diverses, ses traditionnelles courses de St Nicolas, des actions de médiation et des créations participatives.

Le Grand défilé sur le thème « Verre et Lumières » dans le cadre de l'année internationale du verre a réuni 100 000 spectateurs. C'est aussi, 17 compagnies professionnelles soit 179 artistes et techniciens, 23 chars et plus de 700 participants au défilé incluant les communes de la Métropole.

Les fêtes 2022 étaient également placées sous le signe de la sobriété énergétique avec la suppression des illuminations le matin et une réduction des plages horaires en journée, une réduction du nombre de projections du vidéo-mapping et la mise en place d'une patinoire synthétique.

4. VILLE ÉDUCATIVE, DE LA PETITE ENFANCE AU JEUNE ADULTE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	24 300 884	30 181 530	30 587 762	101%	26%
Fournitures et services	4 662 827	5 465 616	5 183 976	95%	11%
Subventions versées	8 767 101	9 075 381	9 062 001	100%	3%
Personnel	10 870 956	15 640 533	16 341 785	104%	50%
RECETTES	3 437 635	9 608 336	8 151 057	85%	137%
Participations des usagers	2 379 467	3 417 278	3 121 973	91%	31%
Revenus immobiliers	41 295	45 000	45 094	100%	9%
Remboursements de frais	220 014	285 082	230 117	81%	5%
Subventions reçues	796 858	5 860 976	4 753 874	81%	497%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	3 552 212	5 729 633	4 270 667	75%	955 880	91%	20%
Plan Pluriannuel d'Invest	3 552 212	3 210 879	2 560 190	80%	339 188	90%	20%
Gros Entretien Réparation		2 518 754	1 710 477	68%	616 693	92%	
RECETTES	112 880	2 173 617	351 750	16%	1 170 943	70%	212%
Plan Pluriannuel d'Invest	112 880	927 241	174 513	19%	352 728	57%	212%
Gros Entretien Réparation		1 246 376	177 237	14%	818 215	80%	

PETITE ENFANCE

Deux partenaires essentiels participent à la déclinaison de la politique petite enfance : la Caf 54 participe au financement des structures d'accueil via les aides à l'investissement et les subventions de fonctionnement (principalement la prestation de service unique). Les aides de la CAF (PSU + CTG) représentent pour la Ville une recette de fonctionnement de 4,226 M€ pour l'année 2022. Le second acteur est le service départemental de la protection maternelle et infantile - PMI qui a une mission d'attribution des agréments et de contrôle des accueils de jeunes enfants.

Les évolutions du Département Petite Enfance

La nouvelle organisation de la Direction des Politiques Éducatives

Historiquement rattaché au CCAS, le projet d'administration a permis au

Département Petite Enfance de rejoindre la Direction des Politiques Éducatives de la Ville le 1^{er} juillet 2022.

Ce choix part d'une volonté de proposer à l'enfant un parcours continu et cohérent dès ses 2 mois jusqu'à sa jeunesse. Cette restructuration interne vise à faciliter les démarches

administratives pour les familles. À ce titre, le service « accueil famille », à l'Hôtel de Ville, s'est élargi à la petite enfance. L'objectif est de proposer un guichet unique qui intègre les préinscriptions en structure de la petite enfance ainsi que les demandes de la carte Nancy famille. Désormais, deux agents du service petite enfance sont positionnés à l'Hôtel de Ville.

Le plan d'action petite enfance 2022-2026

Un audit organisationnel et financier a été réalisé. Les préconisations de l'audit ainsi que les problématiques soulevées par les équipes ont abouti à la construction d'un plan décliné en 8 axes stratégiques contenant des actions organisationnelles et managériales. Sa mise en œuvre a débuté à l'été 2022. Le plan d'action a contribué à l'évolution du Département Petite Enfance à différentes échelles.



© Ville de Nancy

Sur le plan managérial, les actions déployées ont permis de tendre vers un management de proximité. Des réunions de coordination ont été instaurées avec les directrices EAJE toutes les trois semaines, des formations RH, un programme de parrainage et une demi-journée pédagogique par trimestre.

En parallèle et dans une volonté de faire évoluer les pratiques, des groupes de travail composés des directrices EAJE se sont constitués pour harmoniser les pratiques dans les structures, actualiser les protocoles de soins et l'administration des médicaments. Désormais, la psychologue du travail anime des groupes d'analyse des pratiques professionnelles dans toutes les structures et auprès de tous les agents.

Le plan d'action a permis d'améliorer le respect du contrat des familles par l'instauration de nouvelles modalités de pointage pour les familles, la mise en œuvre des délais de prévenance plus contraignants, la création d'un contrat d'accueil à horaires atypiques et l'intégration du tableau des maladies à éviction dans le règlement de fonctionnement. À ce jour, 97% des contrats ont été actualisés.

Une simplification du parcours de préinscription à l'entrée en établissement a également été mise en œuvre avec le passage de 1 à 5 commissions d'attribution dans l'année et une clarification des démarches.

Le plan d'action regroupe d'autres items en cours de réalisation, entre autres, la mise en œuvre d'un plan de formation pour rendre plus attractif les métiers de la petite enfance, la création d'un film de présentation des EAJE, l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses, le plan de renouvellement des équipements.

La renouvellement du marché restauration

Dans une ambition d'améliorer la qualité des aliments et la satisfaction des convives, le renouvellement du marché de la restauration collective a permis d'intégrer dans le cahier des charges des repas 100% bio et/ou local pour les enfants accueillis dans les EAJE municipaux.

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur

Les différents diagnostics réalisés ont abouti à un programme d'actions et de prévention sur la qualité de l'air. Dans ce cadre, les mesures prises sont :



l'utilisation de matériaux à faible teneur en Composés Organiques Volatiles (COV) et pose de revêtements de sol éco-labellisé au plan européen, achat de mobiliers de norme « classe E1 » (faible teneur en matériaux formaldéhyde), utilisation de la vapeur pour l'entretien, le renouvellement de la vaisselle en faveur d'un équipement en verre autant que possible, mise à disposition de capteur de CO2 pour inciter à une bonne aération des locaux. Ces travaux vont se poursuivre avec le projet STAN'AIR et s'élargir à des études portant sur l'impact de la qualité de l'air extérieur dans trois structures de la Ville dont une crèche.

La démarche de transition écologique au sein des établissements petite enfance

En juin 2019, le Multi-accueil Jeanine Bodson a obtenu le label « écolo crèche ». Fort de cette

expérience, une réflexion généralisée à l'ensemble des structures petite enfance a été lancée pour garantir un environnement sain aux enfants accueillis en EAJE. Ce label repose sur l'utilisation des produits de nettoyage éco-labellisés, l'installation de potagers, le développement du nettoyage à la vapeur, renouvellement progressif des jeux/jouets ou encore l'utilisation de contenants alimentaires sans produit chimique... Cette démarche se poursuit afin de garantir un environnement sain aux enfants accueillis en EAJE.

Les travaux de maintenance et d'amélioration dans les structures petite enfance se sont élevés à 216,2 K€ (0,175 M€ sur le budget CCAS et 0,041 M€ sur le budget Ville).

AFFAIRES SCOLAIRES

En 2022, 1,317 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (hors frais de personnel) dont 0,357 M€ pour l'achat de fournitures scolaires et autres équipements et 0,068 M€ pour le financement des transports vers les piscines (enseignement de la natation, en lien avec le Grand Nancy). De plus, 0,172 M€ ont été affectés au financement de sorties, spectacle de la Saint-Nicolas et classes de découvertes. Enfin, 0,770 M€ ont été dédiés à la participation de la Ville de Nancy aux dépenses de fonctionnement

des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association avec l'État. Par ailleurs, 0,088 M€ ont été mobilisés en faveur du programme de renouvellement du mobilier des salles de classe et des restaurants scolaires. Un important programme d'entretien des locaux a été mené pour un montant de 1,468 M€ qui a concerné de nombreuses écoles maternelles et élémentaires. Ce programme porte notamment sur la rénovation de salles de classe, la transformation de bloc sanitaires, le changement de

menuiseries ou de tableaux électriques, la fourniture et la pose de capteurs de CO2. Enfin, 0,428 M€ ont été consacrés à divers travaux de performance énergétique dans le cadre du marché d'exploitation de chauffage par Dalkia.

Le programme de rénovation des cours d'écoles entamé en 2021 a été poursuivi avec comme enjeu majeur, la mutation de ces espaces en îlots de fraîcheur. Cette mutation a permis de créer des espaces végétalisés et de désimperméabiliser les sols, mais il a également été l'occasion de repenser les

usages des cours au service du bien-être des enfants, et des besoins de chaque communauté éducative. Ainsi, les cours des écoles maternelles Buthegnémont, Boudonville, Michelet, Montet et de l'école élémentaire Boudonville ont été rénovées pour un montant de 1,835 M€.

Le PPI inclut également 2 autres enveloppes pour les écoles en 2022 :

- Le programme Écoles d'Avenir : 0,709 M€
- Les études pour la restructuration du groupe scolaire du Placieux : 0,016 M€.

CAISSE DES ÉCOLES

La Ville apporte également son soutien financier à sa Caisse des Écoles à hauteur de 0,075 M€ en 2022, montant identique depuis plusieurs années. Dans ce cadre, ce sont principalement les actions du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et de la Cité Éducative qui sont déclinées, avec les financements de l'État, de l'Éducation Nationale et des collectivités partenaires (Laxou et Maxéville).

Pour la Cité Éducative du Plateau de Haye, la Ville apporte sa participation financière sur les trois postes de Coordonnateur, Éducatrice de jeunes enfants et Référent de parcours Ado (0,023 M€ au total).

De nombreux projets ont vu le jour autour de thématiques variées : réussite scolaire et éducative, lutte contre la fracture numérique, petite enfance, sport... Un diagnostic « Santé » a pu être mené afin de définir les axes prioritaires que sont l'orthophonie, l'alimentation et la santé mentale.

Le dispositif des Cités Éducatives sera évalué au niveau national en 2023 et sera peut-être reconduit pour une nouvelle période à partir de 2024.



PÉRISCOLAIRE ET JEUNESSE

Les services périscolaires

Les services périscolaires ont fonctionné toute l'année (accueil matin, midi et soir). Les activités périscolaires de 16h30 à 18h ont repris au mois d'octobre 2022 avec un retour à deux activités périscolaires gratuites pour tous les élèves d'élémentaire. 18 activités culturelles ou artistiques et 24 activités sportives étaient proposées pour un budget de 0,324 M€. Pour améliorer l'animation lors de la pause méridienne, la Ville a poursuivi la déclaration progressive en accueil de mineurs le temps d'accueil de la pause méridienne. Après 5 écoles en 2021/22, ce sont 7 accueils qui sont déclarés en accueil collectifs de mineurs : maternelles Clémenceau et Montet, élémentaires Clémenceau, Montet, Boudonville, Marcel Leroy et Stanislas. Cela a nécessité l'embauche d'un directeur adjoint sur chaque site et d'animateurs supplémentaires afin d'améliorer les conditions d'accueil avec 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire et 1 animateur pour 14 enfants en

maternelle. Par ailleurs, les augmentations d'effectifs d'enfants dans les écoles Jules Ferry et Alfred Mézières ont conduit à embaucher des adjoints supplémentaires. De plus, 17 AESH, Ville et Éducation Nationale, permettent de renforcer l'accueil des enfants pendant le temps de restauration. Face à une fréquentation en hausse des temps périscolaires et pour améliorer l'encadrement, des temps de préparation supplémentaires sont intégrés à l'emploi du temps des animateurs (1h/semaine pour les temps d'accueils déclarés auprès de Jeunesse et Sports). Les 4 centres de loisirs, ouverts aux 3-11 ans, situés dans les écoles Emile Gebhart, Trois Maisons, Ory et dans les locaux du centre Paul Friederich ont accueilli en moyenne 312 enfants par jour en juillet et 323 enfants par jour en août. Le tarif minimum de 2,50 €/jour permet aux familles les plus démunies d'accéder à ce service qui propose de nombreuses activités et des sorties dépaysantes.



© Adeline Shumacker / Métropole du Grand Nancy

Le budget mobilisé pour le fonctionnement des accueils de loisirs est de 0,234 M€.

Des loisirs et séjours ouverts aux jeunes

Le club ados a ouvert ses portes à l'Espace Marie Bour sur deux périodes de deux semaines au cours de l'été (11 au 22 juillet et 8 au 19 août) et lors de la première semaine des petites vacances scolaires avec une moyenne de 20 jeunes. Des activités sportives de plein air et des projets culturels sont proposés aux plus de 12 ans. Des vacances pour tous labellisées « Colos Apprenantes » ont permis à 110 jeunes de partir au cours de l'été et 30 lors des congés d'automne pour une première expérience de séjour collectif pendant au moins 5 jours dans les Vosges, le Jura, les Alpes, en Corse et en Italie.

Grâce aux aides de l'État, de la CAF et de la Ville le reste à charge pour les familles s'élevait de 0 à 397,50 € pour des séjours permettant de favoriser la mixité sociale. Le coût de ces séjours a représenté la somme de 0,070 M€ pour la Ville de Nancy.

Faciliter l'intégration des jeunes à la vie de la Cité

Plusieurs événements fédérateurs favorisent l'intégration des étudiants. Les 24h de Stan des 21 et 22 mai 2022 ont accueilli 24 chars des écoles d'enseignement supérieur et 4000 participants Place de la Carrière pour le plus grand rassemblement étudiant du Grand Est. L'aide directe et indirecte de la Ville de Nancy est de 0,020 M€ sur cet événement. Les Nocturnes organisées en septembre

ont permis à 6000 étudiants de s'approprier de façon conviviale les différents lieux culturels et institutionnels de la Ville et de la Métropole. Faim d'Échanges permet, quant à elle, à 300 étudiants internationaux de tisser des liens avec des habitants du Grand Nancy qui les accueillent le temps d'un déjeuner dominical. Une dizaine de jeunes souhaitant s'engager dans le cadre d'un service civique a pu être accueillie au sein des services de la Ville afin d'effectuer une mission à raison de 24h hebdomadaires pendant 7 mois. Ainsi, des missions de médiation culturelle ont pu être proposées par les Musées de Nancy, des missions de médiation numérique auprès des seniors se sont déroulées dans les résidences autonomie, des animations et des actions de prévention contre le gaspillage alimentaire ont été proposées aux élèves des différentes

écoles de Nancy. Le dispositif Ma Ville Mon Projet au cours des deux sessions annuelles a permis d'attribuer 0,026 M€ de bourses aux 26 porteurs de projets récompensés et d'encourager les initiatives des jeunes en matière d'engagement citoyen, bénévole, de mise en œuvre d'un projet innovant, périscolaire ou professionnel et d'égalité filles garçons. Le hackathon du 8 octobre 2022 a permis à une trentaine de jeunes de 16 à 30 ans de réfléchir sur des sujets d'actualité sous forme de débats participatifs. Les jeunes du Conseil Nancéien de la Jeunesse se sont régulièrement réunis au cours de l'année afin de réfléchir sur les thèmes de la démocratie, de l'écologie, de la mobilité, de la solidarité, de la culture, de l'éducation, de la mobilisation et sur la restructuration du CNJ dont la plénière d'installation s'est déroulée le 11 février 2023.

Les rencontres « Pas de Bla Bla » entre les jeunes et les élus, organisées à la MJC du Haut-du-Lièvre et dans les centres sociaux Beaugard et Jolibois, a favorisé le dialogue sur la citoyenneté, sur ce qu'est la politique, sur les difficultés à surmonter, sur les projets des jeunes. L'ensemble des actions de participation des jeunes représente un budget de 0,008 M€ hors Ma Ville Mon Projet.

Soutenir les associations d'éducation populaire et de jeunesse

Les associations s'investissant dans le champ de l'éducation populaire et de la jeunesse ont continué de bénéficier d'un soutien constant. Les MJC de Nancy et leur Union Locale, ont perçu 2,461 M€ de subventions directes afin de soutenir leurs activités. Des discussions se sont déroulées pour aboutir

au renouvellement des conventions de partenariat pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. En matière d'investissement, les MJC ont pu bénéficier de 0,137 M€ portant sur des opérations d'entretien, d'accessibilité, de sécurité et de performance énergétique. Les centres sociaux et les associations d'utilisateurs, qui assurent un rôle très important de proximité auprès d'un public fragile et d'animation sociale du territoire, ont perçu 0,464 M€. Asae Francas, le Buisson Ardent, le club Saint Nicolas et les différentes associations de jeunesse qui contribuent à l'égalité des chances, qui rythment la vie des quartiers et renforcent le lien entre les générations sont soutenues à hauteur de 0,410 M€. Le GIP PJJ 54-55-88, qui coordonne les dispositifs argent de poche et équipe mobile de travaux, est soutenu dans ses actions par une subvention de 0,045 M€ pour permettre à des jeunes de gagner de l'argent de poche en contrepartie d'un chantier citoyen et pour d'autres en situation d'insertion de découvrir des chantiers éducatifs comme la rénovation d'appartements ou la participation au fonctionnement de la plage des deux Rives.



© Mathieu Cugnot / Métropole du Grand Nancy

5. VILLE SPORTIVE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	4 242 116	4 722 881	4 633 287	98%	9%
Fournitures et services	496 502	852 048	812 842	95%	64%
Subventions versées	868 002	936 243	822 896	88%	-5%
Personnel	2 877 612	2 934 590	2 997 549	102%	4%
RECETTES	237 358	300 964	219 261	73%	-8%
Participations des usagers	76 520	138 000	73 455	53%	-4%
Revenus immobiliers	84 100	85 000	64 543	76%	-23%
Remboursements de frais	76 737	77 964	81 263	104%	6%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	550 964	1 795 374	1 330 330	74%	410 600	97%	141%
Plan Pluriannuel d'Invest		480 000	132 510	28%	337 901	98%	141%
Gros Entretien Réparation	550 964	1 315 374	1 197 819	91%	72 699	97%	
RECETTES	0	1 078 008	26 079	2%	912 929	87%	0%
Plan Pluriannuel d'Invest		115 000	0	0%	0	0%	0%
Gros Entretien Réparation	0	963 008	26 079	3%	912 929	98%	0%



© Adobe Stock

L'APPRENTISSAGE DE DISCIPLINES SPORTIVES

LE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF AMATEUR

La Ville de Nancy a soutenu les associations sportives en maintenant toutes les subventions de fonctionnement à hauteur de 0,824 M€ à plus de 100 associations sportives amateur et de haut niveau. En 2022, les modalités de versement et d'attribution ont évoluées afin d'être davantage en adéquation avec la saison sportive. À ce soutien s'ajoute la mise à disposition gracieuse dès lors que cela est possible, des 65 installations sportives. Cette mise à disposition représente un élément de développement important pour les clubs. Le coût du personnel d'exploitation et d'entretien des équipements sportifs s'élèvent à 2,302 M€. Les redevances versées par

les lycées et les collèges au titre de l'occupation des gymnases et terrains de sport représentent 0,047 M€. Par ailleurs, 0,005 M€ ont été versés pour aider les clubs souhaitant acquérir du matériel, notamment pédagogique nécessaire à la pratique des différentes activités du club, ou effectuer des travaux dans leurs locaux.

La Ville de Nancy a décidé de faire évoluer sa politique sportive avec la mise en place du Parlement Nancéen du Sport rassemblant toutes les parties prenantes du monde sportif. Il a pour but d'accompagner et d'informer les associations sportives sur les différents dispositifs mis en place par l'État et

les collectivités (subvention, accès à la pratique). Il inspire également à former les dirigeants et bénévoles des associations pour les aider dans la gestion de leurs structures.

En matière d'investissement, les programmes d'entretien courant, de sécurité des bâtiments et de restructuration se sont poursuivis pour un montant global de 1,233 M€.

La restructuration et l'extension du gymnase Bazin sont achevées pour un montant de 0,990 M€. Enfin, les différents achats de matériels et fournitures relevant de la Direction des Sports représentent 0,097 M€ pour les stades et gymnases.

Des stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une trentaine de disciplines individuelles ou collectives. Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif favorisant ainsi l'accessibilité à des activités de qualité pour un coût raisonnable pour les familles.

La ville de Nancy a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » afin de fédérer les acteurs locaux autour des jeux olympiques 2024. C'est dans ce cadre que l'événement « Bouge ! » a été organisé du 18 au 26 juin 2022. Ainsi, « Bouge ! » a mis en place des

actions et des célébrations ouvertes pour faire vivre les émotions des Jeux Olympiques et Paralympiques aux Nancéiens et Grands Nancéiens. Le Sport a donc été à l'honneur lors de ces journées riches en animations, en initiations, en conférences et en découvertes. Cette Journée Olympique et Paralympique était également l'occasion de promouvoir les valeurs de l'Olympisme, de mettre en avant les différentes disciplines mises en œuvres par les associations et structures sous forme d'initiations tous publics et de profiter de démonstrations de qualité par des sportifs professionnels.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions

scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,079 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport.

Les recettes concernant les inscriptions pour les différents stages et animations sportives sont de 0,026 M€.

La diversification du champ d'intervention des éducateurs territoriaux des APS au bénéfice de nouveaux publics et soutien d'actions « Sport Santé et de Bien Être » a été initiée en 2022 avec la promotion de l'activité physique envers les séniors.



VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

Cet axe regroupe les crédits des politiques sociales, souvent confiées au CCAS par l'intermédiaire de subventions, en matière de solidarités, de santé, d'inclusion et d'accessibilité, et de politique à destination des séniors :

6. SOLIDARITÉS

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	4 120 677	5 157 550	4 847 311	94%	18%
Fournitures et services	9 813	51 777	34 665	67%	253%
Subventions versées	3 925 028	4 641 263	4 622 578	100%	18%
Personnel	185 835	464 510	190 068	41%	2%
RECETTES	8 917	0	6 371		-29%
Subventions reçues	8 917	0	6 371		-29%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	38 125	139 294	63 372	45%	36 646	72%	66%
Plan Pluriannuel d'Invest	0	110 448	50 123	45%	31 529	74%	
Gros Entretien Réparation	38 125	28 846	13 249	46%	5 117	64%	-65%
RECETTES	0	30 000	10 293	34%	687	37%	0%
Plan Pluriannuel d'Invest	0	30 000	0	0%	0	0%	
Gros Entretien Réparation	0	0	10 293	0%	687	0%	0%

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les solidarités constituent une compétence principalement déléguée au Centre Communal d'Action Sociale qui a disposé à ce titre d'une subvention de 4,405 M€ en 2022.

Le pôle Accompagnement Social intervient en direction de tous les nancéiens en difficulté et contribue à la lutte contre la précarité et les facteurs d'exclusion. Cette mission est menée dans une approche globale, partenariale et de proximité par des

professionnels qualifiés, capables d'analyser les situations les plus complexes.

Le pôle privilégie le soutien et l'accompagnement social tant individuel que collectif. Par l'intermédiaire de ses 7 points d'accueil, le pôle s'attache à développer des actions de lutte contre la précarité, notamment alimentaire et énergétique et favorise l'accès au logement. Il dispose de deux épiceries sociales situées sur le Plateau de Haye et sur le secteur d'Haussonville. Leur approvisionnement en denrées alimentaires a évolué en 2022 afin de privilégier autant que possible les achats locaux et d'agir pour une alimentation saine et durable.

Pour le soutien aux personnes sans-abri, la Ville de Nancy a participé à l'échelle de son centre-ville à la première édition de la nuit de la solidarité le 20 janvier 2022. Lors de la restitution, il est apparu la nécessité de mettre à disposition des personnes sans-abri des casiers via une bagagerie solidaire.

7. SENIORS & AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	2 415 908	2 432 072	2 422 878	100%	0%
Fournitures et services	217 955	226 479	213 887	99%	-2%
Subventions versées	2 078 325	2 083 593	2 083 121	100%	0%
Personnel	119 629	122 000	125 869	103%	5%
RECETTES	130 839	136 185	137 583	101%	5%
Remboursements de frais	130 839	136 185	137 583	101%	5%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	3 101	6 629	6 629	0%	0	100%	114%
Gros Entretien Réparation	3 101	6 629	6 629	0%	0	100%	114%

SÉNIORS

Les politiques consacrées à l'autonomie des seniors relèvent essentiellement du Centre Communal d'Action Sociale qui bénéficie à ce titre d'une subvention de fonctionnement de 1,740 M€ en 2022. La Ville subventionne également l'Office Nancéen des Personnes Âgées pour 0,343 M€. Le pôle seniors met en œuvre une politique de proximité en faveur des aînés nancéiens et

de leur famille. Il accompagne la vie à domicile des plus âgés en assurant des services et une approche pluridisciplinaire en lien avec ses partenaires.

En 2022, les 3 axes suivant ont été déployés :

Faire alliance avec le numérique : accès à Internet pour les seniors dans les quartiers. Les 5 résidences autonomie ont été reliées à la fibre

optique et équipées de spot WIFI dans un espace commun. En complément, des bornes interactives ont permis de mettre à disposition des résidents et des seniors riverains un point d'accès public à Internet pour réaliser des démarches administratives, correspondre avec leurs proches ou naviguer sur des sites prédéfinis. Ces bornes font l'objet d'un financement de la CARSAT Nord Est.

Améliorer la visibilité des services avec la mise en place de nouveaux supports de communication.

Améliorer sa santé par des actions visant son bien-être pour la prévention de la perte d'autonomie. Parmi les plus innovantes, le CCAS a proposé la promotion de l'activité physique avec la mise en place d'une activité de marche nordique en lien avec la Direction des sports. Il a également proposé des ateliers de sensibilisation à l'utilisation des tablettes numériques.

Depuis octobre 2022, le CCAS de la Ville de Nancy a signé un partenariat avec le fonds du groupe DOMPLUS offrant l'accès à une plateforme téléphonique ouvrant droit à un accompagnement social individualisé nommé « intermédiation sociale ». DHOMPLUS, une entité du groupe spécialisée dans

l'accompagnement humain et digital des parcours de vie et de santé à distance propose :

- une écoute, des conseils et un accompagnement global de l'aidant dans sa situation particulière
- une information et une mise en relation pour l'accès aux dispositifs légaux et ressources de proximité comme aux offres et relais locaux.

Gestionnaire de 5 établissements médico sociaux, il a poursuivi son effort de modernisation des établissements pour assurer une offre d'hébergement élargie et modernisée. Ainsi, des rénovations sont engagées pour que les établissements demeurent attractifs (restructuration des salles de bains de Donop et rénovation d'appartements PMR, pose de cuisines intégrées, rénovation des appartements par des chantiers d'insertion et l'association Arélia).

Le public senior continue néanmoins de se rendre au CCAS. À l'accueil, la fréquentation des nancéiens âgés est intense : 2156 appels téléphoniques et 1016 accueils physiques.

L'envoi d'un colis a été pérennisé en 2022 à destination de tous les Nancéiens de 70 ans et plus :

- 7 493 colis ont été délivrés par La Poste au domicile des bénéficiaires pour un montant de 0,164 M€.
- 8 EHPAD et 5 résidences autonomie ainsi qu'une vingtaine de seniors empêchés ont été livrés par le service logistique du CCAS.

L'EHPAD Notre Maison a une capacité de 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée. L'établissement dispose également de 4 chambres couples. L'accueil de jour d'une capacité de 6 places, a ouvert le 7 juin 2022.

L'année 2022, a été marquée par la dernière vague de la crise sanitaire et une épidémie de grippe au printemps.

Lentement, l'établissement a assuré une remontée en charge pour retrouver une activité d'avant crise. L'ouverture de l'accueil de

jour et le développement de l'hébergement temporaire permettent à l'EHPAD de diversifier son offre et ainsi d'être plus attractif. Au cours de l'été 2022, l'EHPAD a répondu à un appel à projet quant à la mise en place d'un PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés), l'ARS a donné son accord en décembre 2022, et le financement afférent, le projet devrait être mis en œuvre au cours du second semestre 2023. Cette prestation tournée vers les résidents de l'EHPAD atteints de troubles cognitifs, serait un complément utile à l'accueil de jour.

8. SANTÉ

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	183 778	137 984	100 886	73%	-45%
Fournitures et services	150 978	101 984	65 668	64%	-57%
Subventions versées	32 800	36 000	35 218	98%	7%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	61 535	20 000	14 726	74%	5 178	100%	-76%
Gros Entretien Réparation	61 535	20 000	14 726	74%	5 178	100%	-76%

La Ville de Nancy est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la santé et du bien-être avec des attentes particulières : la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales, ainsi que l'autonomie des nancéiens en matière de santé. La création de la Mission Santé en 2022, affirme la volonté de la ville de Nancy d'apporter des réponses aux besoins des habitants notamment sur des questions portant dans le domaine de la santé

et du bien-être. C'est un axe stratégique et transversal de ses politiques publiques. La santé constitue un enjeu majeur tant du point de vue de la qualité de vie des habitants que de l'attractivité du territoire.

En 2022, la mission santé a développé ses actions de prévention aux conduites addictives et à la sensibilisation aux cancers et aux maladies chroniques (campagne de sensibilisation contre l'usage du protoxyde d'azote, programme Ville

Libre Sans Tabac, atelier de prévention dans le cadre d'octobre rose). Elle a également soutenu les associations œuvrant dans le domaine de la santé publique pour un montant de 0,035 M€.

Le développement du Plan banc pour un montant de 0,018 M€ a permis l'installation d'assises en lien avec les parcours de déplacements quotidiens, favorisant la mobilité et la lutte contre l'isolement des personnes.

9. DIVERSITÉ, HANDICAP ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	7 669	16 509	9 607	58%	25%
Fournitures et services	6 448	13 759	8 107	59%	26%
Subventions versées	0	1 500	1 500	100%	
Personnel	1 221	1 250	0	0%	-100%
RECETTES	11 470	10 000	4 490	45%	-61%
Subventions reçues	11 470	10 000	4 490	45%	-61%

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	122 559	232 905	166 002	71%	55 336	95%	35%
Gros Entretien Réparation	122 559	232 905	166 002	71%	55 336	95%	35%
RECETTES	12 000	0	0	0%	0	0%	0%
Gros Entretien Réparation	12 000	0	0	0%	0	0%	0%

Créée en janvier 2022, la mission diversité, inclusion et lutte contre les discriminations regroupe plusieurs domaines d'actions tels que le handicap, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre toutes formes de discriminations.

Ces thématiques mobilisent fortement les partenaires associatifs, experts dans leurs domaines. Ainsi la mission DILD a pu réaffirmer le soutien de la ville envers ces acteurs locaux à travers le versement de subventions mais aussi un soutien technique ou administratif lors d'organisation d'événements en commun ou le lancement de projets portés par la collectivité impliquant un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.

Soutien aux associations engagées dans la lutte contre les discriminations :

La mission DILD a en 2022 renouvelé et consolidé les subventions accordées aux acteurs associatifs représentant un montant global de 41 215 euros dont 17 000 euros au titre de la politique de la ville.

Organisation d'événements pour sensibiliser, informer et former :

Au cours de l'année 2022, la mission DILD a organisé en lien avec d'autres services, des associations et partenaires institutionnels

plusieurs événements afin de sensibiliser, informer, former les nancéiens et nancéiennes ainsi que agents de la collectivité à la lutte contre les discriminations, aux handicaps, à l'égalité femmes - hommes...

Autour de plusieurs dates symboliques, des événements ont été organisés :

- 8 mars : journée internationale des droits des Femmes (445 euros)
- 21 mars : journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (13002 euros)
- 17 mai : journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (531 euros)
- 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des Femmes (2 905 euros)
- 30 novembre : journée contre la peine de mort (404 euros)
- 9 décembre : journée nationale de la laïcité (500 euros)

Pour exemple, le 17 mai 2022, une table ronde « Droits, conditions de vie et représentativité des personnes transgenres, quelle réalité ? » a été organisée avec des intervenants extérieurs nécessitant des frais de déplacements, d'hébergement mais aussi une prestation d'animation par un professionnel l'ensemble ayant un coût de 531 euros pour la mission DILD.

En raison des thématiques et afin de proposer une programmation variée, la mission DILD a organisé à l'occasion de ces différentes dates :

scène ouverte, table-ronde, formation, expositions, débat ... cette pluralité d'événements représente un coût global de 17 787 euros.

Projets portés par la ville :

La mission DILD porte également des projets initiés par la collectivité, il s'agit notamment du projet de création d'une Maison des Femmes (ouverture prévue au 1^{er} semestre 2025), l'élaboration d'un plan territorial de prévention et lutte contre les discriminations, un projet citoyenneté et handicap ou encore la création d'une salle de change (inaugurée fin 2021). En complément, la mission diversité a, au cours de l'année 2022, acheté des supports de communication comme des rollup (1843 euros) ou une prestation d'actualisation de livrets handicap (362 euros) pour présenter ces projets.



VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE

© Adeline Shumacker / Métropole du Grand Nancy

Cet axe regroupe les crédits dédiés à l'économie, aux commerces et aux marchés, à l'attractivité de la ville, à l'emploi (insertion et apprentissage), ainsi qu'à l'action internationale selon la répartition suivante :

10. ÉCONOMIE, COMMERCE, MARCHÉS ET ATTRACTIVITÉ

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022		% réalisé	Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé		
DEPENSES	1 101 297	1 504 058	1 315 224	87%	19%
Fournitures et services	427 448	692 207	599 376	87%	40%
Subventions versées	187 081	172 020	169 754	99%	-9%
Personnel	486 767	496 331	546 093	110%	12%
RECETTES	1 216 287	1 601 220	1 710 860	107%	41%
Participations des usagers	2 611	12 000	9 921	83%	280%
Revenus immobiliers	1 104 215	1 579 980	1 676 133	106%	52%
Remboursements de frais	3 417	0	15 504	0%	354%
Stationnement	9 240	9 240	9 302	101%	1%
Subventions reçues	96 803	0	0	0%	0%

Cette politique regroupe à la fois les crédits afférents au développement commercial et à l'attractivité du centre ville (actions du développeur de centre ville, subventions aux associations de commerçants, gestion et animation du port de plaisance, etc...) ainsi que le budget annexe des halles et marchés.

L'activité des services (0,546 M€ de frais de personnel) porte essentiellement sur l'accompagnement des acteurs économiques, notamment les commerçants nancéens, sur la création d'événements commerciaux et sur l'animation commerciale de la ville :

- une somme de 0,172 M€ est versée aux associations commerçantes de la ville dont 0,141 M€ à l'association « Vitrynes de Nancy. Une subvention de 1000 € a été versée à l'association Le Florain qui œuvre à la promotion et la circulation de la monnaie locale.
- en 2021 l'instauration de la taxe sur les friches commerciales s'est poursuivie. Cette taxe vise à lutter contre la vacance professionnelle et commerciale de longue durée et favoriser l'attractivité économique du territoire. Afin d'identifier la liste des

bien susceptibles d'être taxés, à transmettre à l'administration fiscale pour vérification et imposition, la Ville de Nancy est accompagnée d'un prestataire en charge du recensement de terrain, dont le coût de rémunération est de 0,030 M€.

- une somme de 0,599 M€ a été consacrée à l'attractivité du centre ville : 0,004 M€ pour le fonctionnement des associations des commerçants du marchés central, 0,040 M€ pour les actions de développement, les animations du centre ville et l'organisation d'événements commerciaux

(Saveurs paysannes, marchés des métiers d'art, etc.) et 0,053 M€ pour le port de plaisance.

- une somme importante apparaît en recettes (1,710 M€) dont les redevances du domaine public liées à l'exploitation des terrasses (0,776 M€),

les redevances des emplacements marchés (0,622 M€), les droits de place du port de Plaisance (0,160 M€).

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	151 265	556 583	245 863	75%	127 750	67%	63%
Plan Pluriannuel d'Invest		248 409	110 164	44%	375	44%	
Gros Entretien Réparation	151 265	308 174	135 699	44%	127 375	85%	63%
RECETTES	25 220	10 000	16 012	160%	0	160%	-37%
Plan Pluriannuel d'Invest		10 000	0	0%	0	0%	
Gros Entretien Réparation	25 220	0	16 012	0%	0	0%	-37%

- la rénovation de l'Hôtel de la Reine a représenté 0,110 M€ d'investissements réalisés ou engagés en 2022
- une somme de 0,054 M€ a été consacrée à l'entretien et la rénovation des marchés (réseau d'électrification, mise en conformité du désenfumage et des sanitaires, réparation des coffres du marché des étalagistes).
- les aménagements au port de Plaisance représentent 0,081 M€

11. EMPLOI, INSERTION ET APPRENTISSAGE

Ce volet regroupe l'ensemble des actions conduites en faveur de l'emploi, l'insertion et le développement de l'apprentissage.

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022			Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé	
DEPENSES	1 706 989	1 951 390	1 835 846	94%	8%
Fournitures et services	171 246	129 300	125 087	97%	-27%
Subventions versées	215 000	215 000	215 000	100%	0%
Personnel	1 320 743	1 607 090	1 495 759	93%	13%
RECETTES	208 355	139 500	107 088	77%	-49%
Remboursements de frais	39 898	39 500	41 164	104%	-
Subventions reçues	168 457	100 000	65 924	66%	-61%

Les frais de personnel du service s'élèvent à 1,495 M € correspondant à la rémunération des apprentis, des salariés en insertion ainsi que le personnel permanent (secrétaire, référente apprentissage,

encadrants techniques et accompagnatrice socio professionnel des salariés en insertion).

Les fournitures et matériaux des chantiers d'insertion s'élèvent à 0,05 M €. Une

subvention de 0,043 M€ a été encaissée correspondant au Fonds Social Européen pour les années 2019, 2020 et 2021 en lien avec les chantiers d'insertion 0,010 M€ ont été versés par l'office Public de l'Habitat

concernant l'entretien des espaces verts par les chantiers d'insertion de la Cité des Fleurs à Haussonville

La rémunération des apprentis s'élève quant à elle à 0,412 M € et les frais de formation à 0,066 M €.

Comme chaque année la Ville de Nancy subventionne la Mission Locale du Grand Nancy à hauteur de 0,215 M€.

INVESTISSEMENT 2021	Crédits	Réalisé	% réalisé	Reste A Réaliser	% engagé
Dépenses d'équipement	5 900	4 374	74%	-	74%

Les 4 734 euros représentent l'achat de matériel pour les chantiers d'insertion.



Frédéric Mercenier / Métropole du Grand Nancy

12. L'ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE NANCY

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022			Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé	
DEPENSES	216 919	281 510	81 832	29%	-62%
Fournitures et services	22 046	73 950	69 625	94%	216%
Subventions versées	18 700	27 900	10 950	39%	-41%
Personnel	176 172	179 660	1 257	1%	-99%
RECETTES	-500	60 000	34 255	57%	-6951%
Subventions reçues	-500	60 000	34 255	57%	-

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui vise à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire. Elle recouvre des dimensions et des logiques d'intervention multiples. Priorité est donnée aux partenariats européens et internationaux que la Ville a tissés au fil des années et qu'elle anime et développe. Ainsi, les partenariats établis avec 11 villes dans le monde permettent-ils à la fois l'échange d'expertise et de bonnes pratiques, les réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer, permettant ainsi aux citoyens nancéiens de s'ouvrir au monde et à notre collectivité d'apprendre des villes partenaires et de promouvoir son savoir-faire.

En 2022, cette démarche s'est déclinée de bien des manières avec en actions phares : l'évènement sur la Mobilité des jeunes et organisation d'un dialogue citoyen (9/03) avec l'accueil à cette occasion de M. Frans Timmermans, Vice-président exécutif de la Commission européenne

en charge du Pacte vert ; les différents temps d'animation organisés autour d' « En Mai Faites l'Europe » ; la rencontre des Conseils municipaux de Nancy et Karlsruhe (16/07 à Karlsruhe) ; l'organisation du 2^e Forum franco-britannique des maires et des élus locaux à Nancy (24-25/10), mais également l'accueil des stagiaires d'été (août) et d'une volontaire allemande pour un an (à partir de septembre). Acteur international et solidaire, la Ville s'est fortement mobilisée en solidarité avec l'Ukraine pour faciliter l'accueil de réfugiés ukrainiens à Nancy et a poursuivi son soutien aux acteurs de la solidarité internationale. En 2022, la Ville de Nancy a par ailleurs initié un projet de coopération avec la Ville mexicaine de Torreón et a perçu à ce titre un cofinancement du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). Enfin, la Ville a poursuivi son implication dans les différents réseaux dont elle est membre (AFCCRE, CUF, ECCAR en particulier) et les coopérations étroites avec le corps diplomatique (accueil de délégations des ambassades et consulats) et organisation



d'évènements en liens avec ces représentations.

À noter, le service Relations internationales de la Ville de Nancy fait service commun depuis le 01/01/2022 avec celui de la Métropole expliquant que les crédits relatifs aux dépenses de personnel n'ont pas été consommés car c'est la Métropole qui les supporte et les refacture à la Ville de Nancy.



VILLE DÉCARBONÉE ET NATURE

Cet axe regroupe les crédits afférents à la mobilité, piétonnisation et au stationnement, ainsi qu'à la transition écologique et la place de la nature en ville, et enfin à l'urbanisme, selon la répartition ci-dessous :

13. MOBILITÉS & STATIONNEMENT

Cette politique regroupe à la fois les crédits afférents à la circulation et au stationnement, qu'il soit sur voirie (budget principal) ou en ouvrage (budget annexe).

FONCTIONNEMENT	2021	2022		% réalisé	Evolution 2021-2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé		
DEPENSES	2 278 612	2 439 589	2 035 238	83%	-11%
Fournitures et services	2 253 769	2 124 589	2 035 238	96%	-10%
Subventions versées	0	0	0	-	-
Personnel	24 843	315 000	0	0%	-100%
RECETTES	6 111 741	7 588 500	7 741 468	102%	27%
Revenus immobiliers	20 318	121 000	92 939	77%	357%
Remboursements de frais	0	6 000	0	0%	-
Stationnement	6 091 423	7 461 500	7 648 530	103%	26%

PARKINGS

Les dépenses réalisées pour assurer le fonctionnement des parkings gérés en régie par la ville représentent 0,831 M€ HT. Elles concernent essentiellement le règlement des différentes charges courantes de copropriété pour les parkings Dom Calmet, place des Vosges et Verlaine ainsi que l'entretien et la surveillance des bâtiments, la maintenance du matériel, le règlement des assurances.

Les recettes enregistrées par la régie sont de l'ordre de 1,709 M€ soit 0,584 M€ résultant des différents abonnements souscrits et 1,125 M€ pour le stationnement horaire.

VOIRIES

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1,382 M€ TTC. Elles concernent principalement la gestion du stationnement payant soit :

- 0,283 M€ pour assurer la collecte et la maintenance des horodateurs ;
- 0,792 M€ pour assurer la surveillance du stationnement ainsi que la gestion administrative des Forfaits Post Stationnement ;
- 0,181 M€ de reversement à la métropole du Grand Nancy d'une partie des recettes issues des FPS ;
- 0,103 M€ de rémunération de l'ANTAI.

Les recettes enregistrées par la régie représentent 4,304 M€ soit 3,520 M€ au titre du stationnement des surface et 0,784 M€ au titre du stationnement résident.

Le produit des FPS représente quant à lui 1,385 M€.

INVESTISSEMENT	2021	2022		% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé				
DEPENSES	955 525	2 203 990	1 581 894	72%	553 624	97%	66%
Budget principal	215 209	749 521	674 610	90%	60 088	98%	213%
Budget parkings	740 317	1 454 469	907 284	62%	493 536	96%	23%

PARKINGS

Les dépenses d'un montant de 0,907 M€ HT correspondent à l'ensemble des investissements réalisés pour assurer le bon fonctionnement des équipements des différents parkings exploités en régie par la ville et notamment le

remplacement des portes automatiques du parking Dom Calmet, la reprise d'étanchéité de la dalle du 4^e étage du parking Stanislas et la mise en peinture de l'entrée et de la rampe d'accès dudit parking.

VOIRIES

Les dépenses d'investissement, qui représentent un montant de 0,674 M€ TTC, correspondent pour l'essentiel à l'acquisition d'horodateurs dans le cadre des extensions de

stationnement programmées début 2023 sur les secteurs Nancy Thermal et Rives de Meurthe ainsi qu'au travaux inhérents à ces extensions tels que le marquage au sol et la création de massifs.

14. NATURE EN VILLE & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce centre de responsabilité regroupe à la fois les crédits dévolus à accroître et améliorer la place de la nature en ville au travers de l'entretien des espaces verts (parcs, jardins, cimetières, etc...) et de la promotion de la nature (avec des événements tels que Jardin Éphémère), ainsi qu'à la transition écologique.

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	6 000 987	6 293 023	6 255 049	99%	4%
Fournitures et services	1 320 737	1 476 103	1 440 887	98%	9%
Subventions versées	0	44 000	22 000	-	-
Personnel	4 680 250	4 772 920	4 792 162	100%	2%
RECETTES	1 518	65 572	30 219	46%	1891%
Autres produits fiscaux	0	0	108	-	-
Participations des usagers	1 518	4 000	906	23%	-40%
Revenus immobiliers	0	7 000	17 020	-	-
Remboursements de frais	0	0	2 185	-	-
Subventions reçues	0	54 572	10 000	18%	-

Juin 2022 a vu naître, du 1er au 19 juin 2022, la 3e édition du festival Embranchements. Depuis la création de cet événement en 2013, des experts reconnus dans la gestion et l'entretien des arbres ont la possibilité de dialoguer avec des artistes et des scientifiques en un lieu unique. Ce qui explique le nom du festival : Embranchements, avec l'idée

de réunir un maximum de connaissances pour que l'arbre se révèle, se raconte et s'expose à Nancy. Après « Les nouvelles pathologies des arbres » en 2013, « L'arbre du futur » en 2017, en 2022, la thématique « L'arbre prend le temps » a abordé, en premier lieu, le temps climatique, à travers des questionnements et solutions dans la gestion des arbres face à l'élévation

des températures, les expérimentations menées à ce sujet, les nouvelles essences à disposition. Derrière ce sujet, se cache aussi le temps en tant qu'échéance et perspective : plus précisément, comment renouveler le patrimoine arboré pour assurer sa pérennité, comment conserver les arbres vieillissants. Des

problématiques à saisir dès aujourd'hui, ce qui a été fait lors du congrès scientifique du festival, un événement dans l'évènement, programmé du 16 au 17 juin 2022. À cette occasion, tous les professionnels ont pu se rencontrer, débattre, et surtout, en connaître davantage sur les arbres. Embranchements, c'est le rendez-vous des experts. Mais n'oublions pas le grand public. En 2022, grande nouveauté, une vingtaine de citoyens ont pu participer à des débats techniques et à un parcours « migration des arbres » mêlant créations artistiques et présentation de scientifiques.

Durant cette année 2022, le programme de végétalisation de façades a connu un développement important. Les efforts pour convaincre



© Jean-François Liver - ville de Nancy

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	1 970 595	5 048 561	3 447 913	68%	1 404 221	96%	75%
Plan Pluriannuel d'Invest	1 253 710	4 122 783	2 828 312	69%	1 130 653	96%	126%
Gros Entretien Réparation	716 886	925 778	619 601	67%	273 569	96%	-14%
RECETTES	30 000	1 170 400	270 582	23%	512 731	67%	802%
Plan Pluriannuel d'Invest	0	712 200	197 622	28%	342 491	76%	0%
Gros Entretien Réparation	30 000	458 200	72 960	16%	170 240	53%	143%

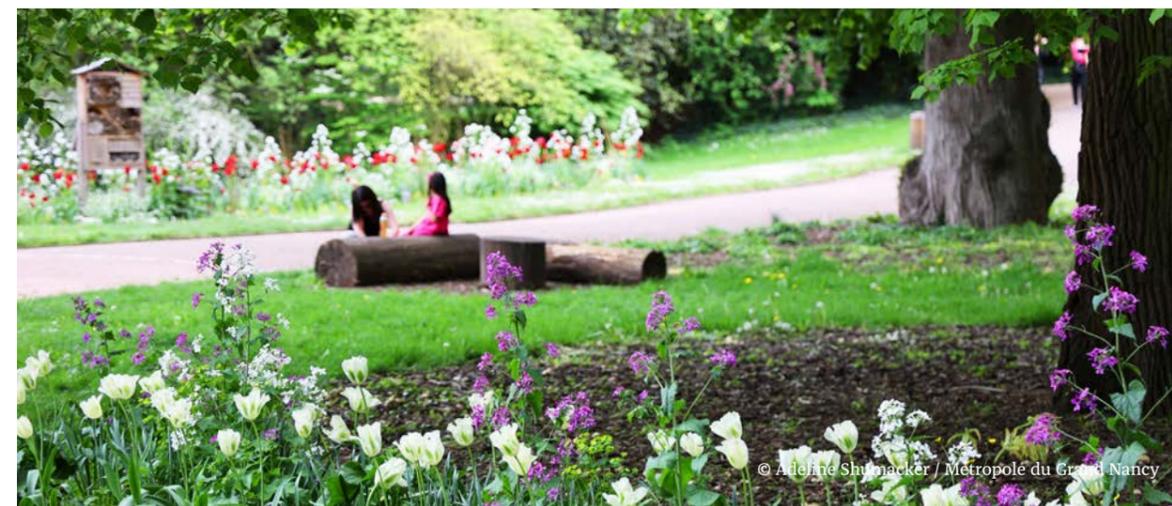
les citoyens de s'impliquer dans ces projets portent leurs fruits. Les avantages de cette végétalisation verticale sont multiples. Outre un effet climatiser et une action filtrante des polluants et des poussières, ces espaces procurent un cadre pour la biodiversité : pour la faune, les plantes sont un refuge et une source de nourriture, notamment pour les oiseaux et les insectes pollinisateurs. Enfin, développer ces murs verts sur des bâtiments publics, institutionnels, permet de montrer la pertinence du procédé, ses bienfaits pour la

biodiversité en particulier, tout en faisant reculer les réticences de certains. Cet effort de sensibilisation et de persuasion se retrouve chaque année à l'occasion du jardin éphémère. Le 19e jardin éphémère de la place Stanislas, « Le feu effleure ! » s'est enflammé pour l'écologie concrète. Avec un mélange dosé de poésie et d'utopie. La scénographie a donc abordé ce thème qui s'insère dans le cycle des quatre éléments : l'eau, le feu, l'air et la terre. Après « Eau de vies » en 2021,

les jardiniers ont allumé d'autres idées créatives. Sur cette place Stanislas, il a été question de plantes mais aussi de géothermie, de volcanisme et de méga feux présents sur toute la planète. Un panorama végétal incandescent, qui a séduit plus de 650 000 visiteurs. Conçu avec plus de trente partenaires, artistes, architectes, botanistes, horticulteurs mais aussi artisans, l'édition 2022 a aussi été l'occasion de s'associer directement avec les pompiers via le 128e Congrès National de Sapeurs-

Pompiers de France et ses milliers de participants venus de tout l'hexagone.

L'année 2022 fut également l'occasion de lancer des travaux d'études prospectifs comme le Plan de gestion du parc de la Pépinière mais également une intense réflexion sur la future stratégie de végétalisation de la Ville. Ces études sont directement corrélées aux attentes des habitants et aux futures transformations de l'espace urbain qui nécessiteront un rapprochement avec la Nature.



© Adeline Shumacker / Métropole du Grand Nancy

15. URBANISME ÉCOLOGIQUE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	2 256 237	2 208 265	2 220 526	101%	-2%
Fournitures et services	73 222	133 400	104 502	78%	43%
Subventions versées	377 650	378 000	374 000	99%	-1%
Personnel	1 805 365	1 696 865	1 742 024	103%	-4%
RECETTES	3 678	30 200	26 236	87%	613%
Revenus immobiliers	219	200	236	118%	8%
Remboursements de frais	0	30 000	26 000	87%	-
Subventions reçues	3 460	0	0	-	-

En 2022, la partie la plus importante concerne la subvention à l'agence Scalen de développement des Territoires Nancy Sud Lorraine pour un montant de 370 K€ ; le reste des dépenses est principalement constitué de dépenses de personnel.



© Clémentine Mervelet / Métropole du Grand Nancy

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	398 507	179 188	122 431	68%	29 772	85%	-69%
Gros Entretien Réparation	398 507	179 188	122 431	68%	29 772	85%	-69%
RECETTES	419 950	997 500	1 679 500	168%	0	168%	300%
Gros Entretien Réparation	419 950	997 500	1 679 500	168%	0	168%	300%

Les dépenses d'investissement ont essentiellement été consacrées à :

- Aider les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, ou bailleurs à mener leur projet de réhabilitation de leur logement grâce au programme d'intérêt général (PIG) « Améliorer l'habitat »,
- Subventionner les travaux dans le cadre de la campagne de ravalements obligatoires de façade de certains quartiers.

En recette, la Ville de Nancy a perçu, du Ministère de la Transition Écologique, une aide à la relance de la construction durable de 1,680 M€. Cette aide a été calculée sur la base des permis de construire délivrés par la ville, et notamment les 1218 nouveaux logements autorisés.



© Benoit Gaillot - Ville de Nancy

VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

16. CITOYENNETÉ

Cet axe regroupe les crédits afférents à la citoyenneté, les ateliers de vie de quartiers et la participation, notamment au travers du budget participatif, de 800 000 €.

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	105 316	63 648	47 014	74%	-55%
Fournitures et services	60 316	63 648	45 977	72%	-24%
Subventions versées	45 000	0	0	-	-

Pour l'année 2022, les dépenses liées à la Vie citoyenne et Participative sont allouées aux moyens de fonctionnement de chaque Atelier de Vie de Quartier (AVQ) ainsi qu'aux actions de formation des membres sur les politiques publiques locales.

En parallèle, le développement des animations de quartier portées par les associations d'habitants a bénéficié de subvention en complément d'une aide technique et matérielle de la Ville.

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022 Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	259 058	1 540 942	695 805	45%	721 709	92%	169%
Budget Participatif	259 058	1 540 942	695 805	45%	721 709	92%	169%
RECETTES	0	68 000	0	0%	108 000	159%	0%
Budget Participatif	0	68 000	0	0%	108 000	159%	0%

La deuxième édition du Budget Participatif est dotée d'un million d'euros a permis l'investissement des opérations suivantes :

- Végétaliser et recréer les berges du canal de la Meruthe

- Des arbres à livres dans tous les quartiers
- Développer les fresques street-art dans l'espace public
- Installer des fontaines à eau dans la Ville
- Créer des city stade

- au Plateau de Haye et Beaugard
- Renforcer des structures de jeux vivantes
- Aménager le parc de la cure d'air
- Un jardin nourricier au Plateau de Haye



VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

Cet axe regroupe les crédits afférents aux services à la population (état-civil, élections, cimetières), aux animations de la ville (fête nationale), ainsi qu'à la sécurité, la propreté et la tranquillité publique (police nationale, brigade du cadre de vie), selon la répartition ci-dessous :

17. SÉCURITÉ, PROPRETÉ ET TRANQUILLITÉ

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022			Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé	
DEPENSES	6 827 503	8 564 611	9 117 529	106%	34%
Fournitures et services	729 067	824 921	777 086	94%	7%
Personnel	6 098 437	7 739 690	8 340 443	108%	37%
RECETTES	158 836	726 989	756 349	104%	376%
Revenus immobiliers	0	452 989	508 166	112%	-
Remboursements de frais	158 836	234 000	226 437	97%	43%
Stationnement	0	40 000	21 746	54%	-

En ce qui concerne les dépenses liées à la Sécurité, elles sont en augmentation par rapport à 2021 notamment en lien avec l'augmentation des effectifs de la police municipale (5 postes par an avec un effet report sur 2022 car les recrutements 2021 sont arrivés en toute fin d'année et même début 2022 soit quasiment 8 postes supplémentaires en 2022).

Le budget fonctionnement de la police municipale a également augmenté en proportion de ces 8 postes mais aussi par l'intégration de contrat de maintenance pour le matériel existant.

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022			Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé			
DEPENSES	309 705	1 024 995	520 918	51%	419 935	92%	68%
Budget principal	309 705	1 024 995	520 918	51%	419 935	92%	68%
RECETTES	0	631 016	467 932	74%	140 254	96%	0%
Budget principal	0	631 016	467 932	74%	140 254	96%	0%

Sont regroupés ici à la fois les crédits dédiés à la sécurité au moyen de la police municipale, ainsi qu'à la gestion du domaine public pour en garantir, la propreté, la salubrité, et la sécurité.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement l'achat de véhicules pour la police municipale (100 K€).

18. LES SERVICES À LA POPULATION

Sont regroupés ici les crédits afférents au fonctionnement de l'état civil, l'organisation du recensement et des élections, la gestion administrative des cimetières, en lien avec l'hôtel de ville et les mairies de quartier.

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022			Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé	
DEPENSES	2 928 803	2 993 391	3 062 682	102%	5%
Fournitures et services	210 027	220 791	193 053	87%	-8%
Personnel	2 718 776	2 772 600	2 869 629	103%	6%
RECETTES	590 416	701 000	623 559	89%	6%
Participations des usagers	383 758	21 000	20 746		-95%
Revenus immobiliers	10 166	489 000	388 315	79%	3720%
Remboursements de frais	980	24 000	8 981	37%	816%
Stationnement	195 512	167 000	205 517	123%	5%

Les dépenses de fonctionnement du service (193 K€) se sont décomposés en :

- 53 K€ pour l'État-civil et les élections
- 126 K€ pour la gestion des cimetières
- 14 K€ pour les achats nécessaires aux mairies de quartiers

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022			Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé			
DEPENSES	68 732	42 264	1 965	5%	30 921	78%	-97%
Gros Entretien Réparation	68 732	42 264	1 965	5%	30 921	78%	-97%
RECETTES	0	26 100	0	0%	26 100	100%	0%
Gros Entretien Réparation	0	26 100	0	0%	26 100	100%	0%

En investissement le montant dépensé concerne essentiellement :

- Travaux d'aménagement des cimetières pour 76 K€ :
 - 52 K€ : réfection et sécurisation des allées
 - 24 K€ : aménagements divers (parc à chèvres)

19. ANIMATIONS DANS LA VILLE

Ce volet regroupe les dépenses et recettes relatives à la foire de printemps et d'automne, la fête nationale ainsi que l'ensemble des animations qui ne relèvent pas spécifiquement de la politique culturelle ou des manifestations sportives.

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	2022			Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé	
DEPENSES	338 032	670 980	626 143	93%	85%
Fournitures et services	267 564	567 629	526 041	93%	97%
Subventions versées	58 200	98 000	98 000	100%	68%
Personnel	12 267	5 350	2 102	39%	-83%
RECETTES	92 042	544 000	550 633	101%	498%
Revenus immobiliers	42 042	544 000	550 633	101%	1210%
Subventions reçues	50 000	0	0	-	-100%

Les foires de printemps et d'automne ont contribué à une somme de 0,545 M€ de recettes pour une dépense totale de 0,354 M€ hors frais de personnel.

À noter l'augmentation des frais de fonctionnement des guinguettes (fluides et déchets) ainsi que des coûts de surveillance des festivités du 14 juillet à hauteur de

150 K€, dû à l'augmentation horaire appliquée par les sociétés de surveillance et au volume d'agents nécessaires.

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	2022			Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
		Crédits	Réalisé	% réalisé			
DEPENSES	29 081	159 324	88 123	55%	4 252	58%	203%
Gros Entretien Réparation	29 081	159 324	88 123	55%	4 252	58%	203%

La somme de 88 K€ regroupe les dépenses de matériel liés aux manifestations.



VILLE RESPONSABLE

Cet axe regroupe essentiellement les crédits dévolus aux services supports des politiques publiques, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie une multitude de prestations pour en maîtriser les coûts, ou de Ville numérique pour moderniser l'administration.

20. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	12 976 354	16 011 838	13 658 800	85%	5%
Fournitures et services	3 402 438	3 584 656	3 257 825	91%	-4%
Subventions versées	411 984	414 510	394 809	95%	-4%
Personnel	9 161 932	12 012 671	10 006 166	83%	9%
RECETTES	156 128	263 806	190 048	72%	22%
Revenus immobiliers	27 121	133 000	69 603	52%	157%
Remboursements de frais	129 007	130 806	120 445	92%	-7%

Les crédits de l'administration générale concourent à la bonne gestion de l'ensemble des directions dites « ressources » telles que les Moyens Généraux, les Ressources Humaines, les Affaires juridiques et la Commande Publique, les Finances, etc...

En 2022, les dépenses d'administration ne progressent que sous l'effet de l'évolution de la masse salariale ; en revanche, les autres charges de fonctionnement témoignent de la volonté d'une plus forte maîtrise, et présentent même une réduction par rapport à l'année précédente.

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	705 985	1 843 720	949 093	51%	524 182	80%	34%
Plan Pluriannuel d'Invest	705 985	1 611 949	842 920	52%	482 419	82%	34%
Gros Entretien Réparation		231 771	106 173	46%	41 763	64%	
RECETTES	0	338 000	252 660	75%	0	75%	0%
Plan Pluriannuel d'Invest	0	338 000	252 660	75%	0	75%	0%
Gros Entretien Réparation		0	0	0%	0	0%	

En investissement, les inscriptions en autorisations de programme (PPI), concernent plus spécifiquement la réalisation du restaurant inter-administration, engagé en 2022, et qui doit se poursuivre jusqu'en 2024 pour un montant de 8 M€. De même qu'en 2022 se poursuivait également la restitution des locaux de la Police municipale, de sorte à l'adapter à l'évolution des effectifs.

21. PATRIMOINE & LOGISTIQUE

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	7 972 106	8 797 460	8 876 665	101%	11%
Fournitures et services	2 371 702	3 086 170	2 990 885	97%	26%
Personnel	5 600 404	5 711 290	5 885 780	103%	5%
RECETTES	1 561 668	1 583 425	1 702 922	108%	9%
Participations des usagers	659	0	264	-	-60%
Revenus immobiliers	1 550 970	1 583 425	1 702 658	108%	10%
Remboursements de frais	333	0	0	-	-100%
Subventions reçues	9 706	0	0	-	-100%

Parc Auto & Ateliers municipaux

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	5 319 352	5 292 190	5 456 884	103%	3%
Fournitures et services	1 292 165	1 185 280	1 151 760	97%	-11%
Personnel	4 027 187	4 106 910	4 305 124	105%	7%
RECETTES	659	0	264	0%	-60%
Participations des usagers	659	0	264	0%	-60%
Remboursements de frais	0	0	0	0%	0%

Les dépenses de fonctionnement du **centre technique municipal** sont principalement impactées par la hausse du coût de l'énergie (gaz et électricité +70K€) et les dépenses de petit équipement pour les ateliers.

Les dépenses de fonctionnement du **parc auto** (600 k€ vs 800k€ en 2021) doivent être relativisées. Toute la refacturation Métropole n'étant pas finalisée (Carburants, Gestion déchets, Porpreté voirie Nancy)

FONCTIONNEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	2 652 755	3 505 270	3 419 781	98%	29%
Fournitures et services	1 079 537	1 900 890	1 839 125	97%	70%
Personnel	1 573 217	1 604 380	1 580 656	99%	0%
Subv. de fonctionnement versée	0	0	0	0%	0%
RECETTES	1 561 009	1 583 425	1 702 658	108%	9%
Revenus immobiliers	1 550 970	1 583 425	1 702 658	108%	10%
Remboursements de frais	333	0	0	0%	-100%
Subventions reçues	9 706	0	0	0%	-100%

Domaine et patrimoine

Les dépenses de fonctionnement des Domaine et Patrimoine sont restées stables par rapport à 2021 à l'exception des consommations en matière de fluides (+ 720 K€), liées à l'explosion des coûts énergétiques en raison du contexte de crise internationale (gaz et électricité). S'agissant de la hausse des revenus immobiliers, elle est liée à la variation conséquente des indices de révision publiés par l'INSEE.

INVESTISSEMENT	2021 Réalisé	Crédits	2022 Réalisé	% réalisé	Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
DEPENSES	992 533	2 308 685	1 428 578	62%	528 729	85%	44%
Gros Entretien Réparation	992 533	2 308 685	1 428 578	62%	528 729	85%	44%
RECETTES	420 937	1 713 640	1 178 258	69%	486 622	97%	180%
Gros Entretien Réparation	420 937	1 713 640	1 178 258	69%	486 622	97%	180%

L'investissement sur le **centre technique municipal** reste faible mais en hausse de 25k€, dû à une intervention sur le système de chauffage.

Sur le Patrimoine, les principaux investissements concernent la rénovation de la salle des mariages, pour un montant de 122 K€, la réfection à l'Hôtel de Ville des bureaux, accueil et sanitaires à hauteur de 136 K€.

En terme de recettes, la Ville a encaissé en 2022 les subventions relatives à la réhabilitation de la salle des fêtes de Gentilly pour un montant total de 1,165 M€.

Pour le **parc auto**, les dépenses sont en ligne avec le PPI 2019-2026. Environ 200k€ au titre d'un report 2021 (changement de tiers) et 216k€ sur 2022.

22. VILLE NUMÉRIQUE

La majeure partie du budget numérique est consacrée au fonctionnement de la Direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunications de la métropole du Grand Nancy.

FONCTIONNEMENT	2021	2022			Evolution 2021-2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé	
DEPENSES	1 788 913	1 646 878	1 692 881	103%	-5%
Fournitures et services	1 364 991	1 214 548	1 211 305	100%	-11%
Personnel	423 921	432 330	481 576	111%	14%

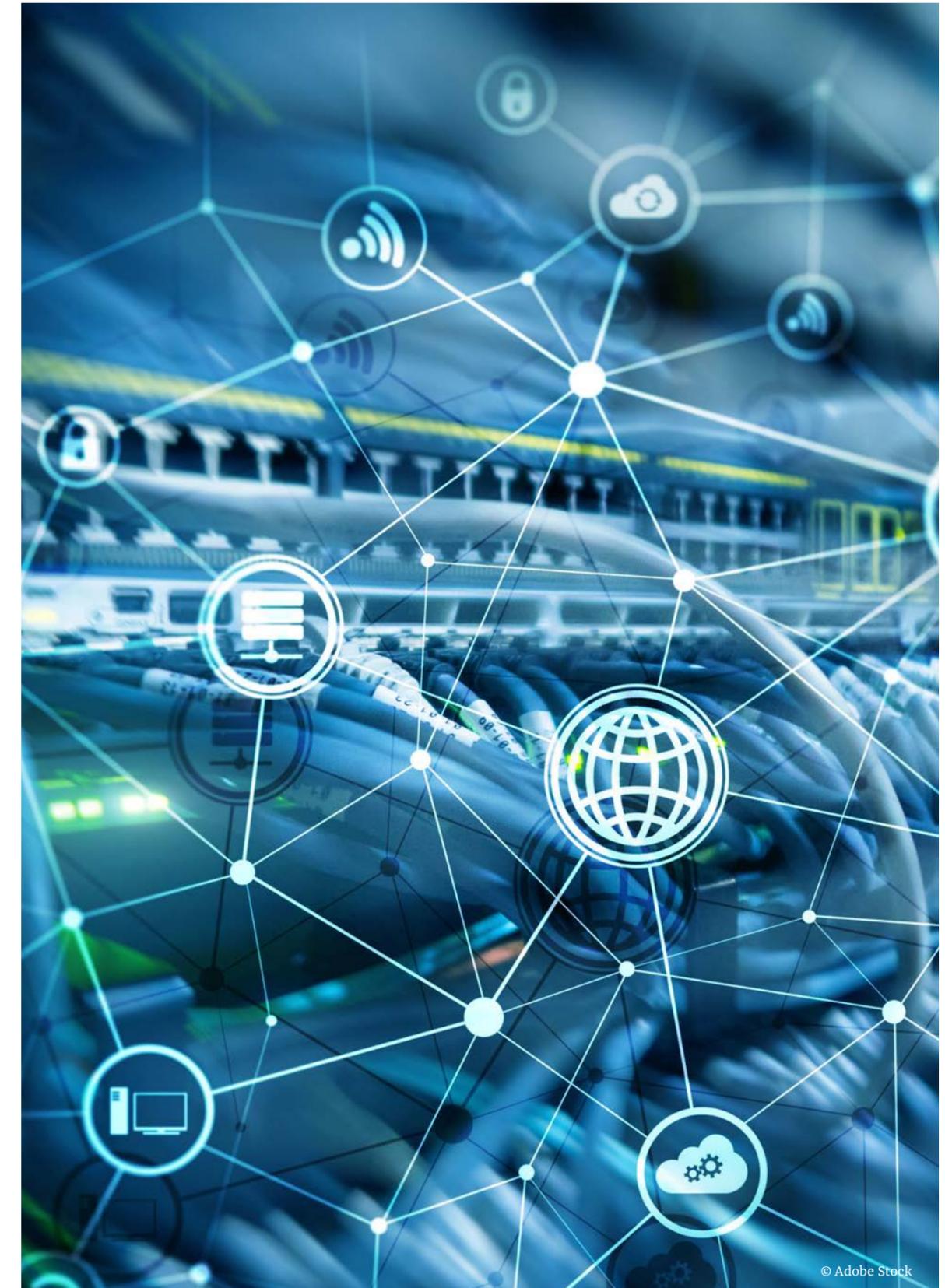
Les achats de biens et services affichent une baisse de 153 k€. Ils sont adossés aux coûts de maintien opérationnel des logiciels

et matériels détenus par la collectivité. Ils comprennent la contribution de la ville au fonctionnement du service informatique mutualisé. Ils

évaluent donc en fonction des sollicitations et du patrimoine informationnel détenu.

INVESTISSEMENT	2021	2022			Reste à réaliser	% engagé	Evolution 2021-2022
	Réalisé	Crédits	Réalisé	% réalisé			
DEPENSES	445 256	502 858	431 444	86%	48 529	95%	-3%
Gros Entretien Réparation	445 256	502 858	431 444	86%	48 529	95%	-3%

Les crédits d'investissement ont été engagés à hauteur de 95%. L'essentiel des dépenses a été consacré au déploiement d'espace WIFI et aux travaux de câblages afférents, ainsi qu'à l'achat de matériels informatiques et téléphoniques.



© Adobe Stock

N
Nancy,